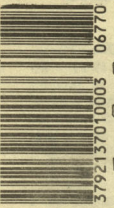


DOSSIER : L'INTÉGRATION DES SALARIÉS A L'ENTREPRISE, PAGES 6 ET 7

ISSN 0026-9433

T 2137 - 677 - 10,00 F



hebdo

le monde Libertaire

Organe de la FÉDÉRATION ANARCHISTE

adhérente à l'I.F.A.

N°677 JEUDI 15 OCTOBRE 1987 10,00 F



EXPULSIONS, VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME, RAFLES, PROVOCATIONS, VIOLENCES POLICIÈRES...

Pasqua, un politicien qui tient ses promesses !



CORSE

**Pasqua censure
et réprime...
au pays.**

PAGE 3

S.I.D.A.

**Fichage médical :
la R.F.A. à la pointe
du « progrès ».**

PAGE 8

COLLOQUE

**Aspects et
actualité
de Proudhon.**

PAGE 10

F°P.2520

communiqués éditions

• LE HAVRE

Le groupe Jules-Durand de la Fédération anarchiste reprend ses activités. Pour le contacter : marché du Rond-Point, devant le Priscunic, tous les samedis, de 11 h à 12 h.

• BREST

Le groupe « Les Temps Nouveaux » de Brest vend le « Monde libertaire » et tient ses permanences le samedi, de 17 h à 18 h, dans la rue Jean-Jaurès, en face du centre commercial Coat-Ar-Gueven. D'autre part, le groupe « Les Temps Nouveaux » anime l'émission « Les raisons de la colère » sur Fréquence Mutine (104 MHz), téléphone : 98.45.54.44.

• DIJON

Le groupe de Dijon assurera ses permanences à son local : « La Mistoufle », 61, rue Jeannin, Dijon (à partir du samedi 17 octobre), ouverture le mardi de 18 h à 20 h, et le samedi de 15 h à 18 h (dépôt de livres, brochures et journaux anarchistes). D'autre part, le groupe de Dijon reprend ses émissions sur « Radio Dijon Campus » (100.4 MHz) : « A Boulets noirs, la voix sans maître », tous les vendredis de 20 h à 21 h.

• EVREUX

Une nouvelle liaison de la F.A. est en création sur Evreux et sa région. Les personnes intéressées peuvent contacter les Relations Intérieures qui transmettront.

• TOULON

Le groupe Région-Toulonnaise tiendra un stand le samedi 24 et le dimanche 25 octobre au Forum des associations (Parc des Expositions de Sainte-Musse), à Toulon... Entrée libre.

• BORDEAUX

L'union locale de la Fédération anarchiste de Bordeaux organise le samedi 31 octobre, à 21 h, un meeting au 7, rue du Muguet, à Bordeaux, sur le thème : « L'anarchisme aujourd'hui ».

• BORDEAUX

Le groupe Durruti de la Fédération anarchiste organise une exposition antimilitariste les mercredis et samedis, durant le mois d'octobre, de 15 h à 20 h, à l'Athénée libertaire, 7, rue du Muguet, Bordeaux.

• « IDÉES NOIRES »

Le numéro 1 d'« Idées Noires », bulletin édité par le groupe Emma-Goldman de Bordeaux vient de paraître. Au sommaire : Afrique du Sud ; Prisons ; Réseau anti-expulsion... Pour toute commande, joindre un timbre à 2,20 F et écrire à : Groupe Emma-Goldman, 7, rue du Muguet, 33000 Bordeaux.

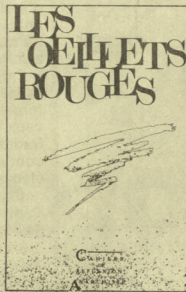
• POSTER

Le groupe Emma-Goldman vient d'éditer un poster : « Vivement Demain », de format 45x64, sur papier glacé. Prix : 10 F l'unité (plus 5 F de frais de port, avec envoi sous tube ; 70 F les dix (port compris). Les commandes sont à adresser à : Groupe Emma-Goldman, 7, rue du Muguet, 33000 Bordeaux.

VIVEMENT DEMAIN !



• « LES OEILLETS ROUGES »



Le numéro 3 de la revue « Les Oeillets rouges est toujours disponible à la librairie du Monde libertaire au prix de 50 F. Au sommaire de ce numéro, qui a pour thème « Consensus et déviance » : J. Lesage de La Haye ; C. Sigala ; J.-M. Raynaud ; M. Benasayag ; B. Lacroix et A. Garrigou ; O. Alberola ; G. Manfredonia ; C. Berneri et L. Fabbri ; Véronique F.V. ; G. Balkanski ; C. Margat ; J. Intelli.

• AFFICHE

Le groupe d'Angers édite une affiche : « Luttons contre l'extrême droite ». On peut se la procurer pour le prix de 5 F pièce, ou de 1 F l'affiche à partir de 10 exemplaires. Les commandes sont à adresser à la librairie du Monde libertaire, 145, rue Amelot, 75011 Paris.



sommaire

PAGE 2 : Information des groupes de la F.A. — PAGE 3, Société : Coups bas au Pays basque, Corse : pas de vacances pour la répression, Editorial — PAGE 4, Luitons : En bref, Luitons des assistantes sociales de Paris 19^e, La crise porcine, Les comptes d'apothicaire — PAGE 5, Social : Le Nord et Le Pen, La Chapelle-Darblay : délit de grève, Italiens : extradition — PAGE 6 et 7, Economie : Les différents moyens d'intégration à l'entreprise — PAGE 8, Dans le monde : S.I.D.A. en R.F.A. : la criminalisation progresse, La guerre du Golfe — PAGE 9, Info. internationales : Pays-Bas : état de siège dans les squats, Etats-Unis : l'action directe, Nouvelle Zélande : zone dénucléarisée, Australie : anarcho-syndicalisme — PAGE 10, Arguments : Colloque Proudhon — PAGE 11, Expression : Cinéma : « Au revoir les enfants », Note de lecture : « Ecrits oubliés » de Armand Robin, Soirée Radio-Libertaire : vous avez dit Offenbach ? , Programmes de Radio-Libertaire — PAGE 12, Société : Eric Hébert, Les exclus, Ticket C.I.C., Communiqué.

Rédaction-Administration : 145, rue Amelot, Paris 11^e
 Directeur de publication : Maurice Joyeux
 Commission paritaire n°55 635
 Imprimerie : Roto de Paris, 3, rue de l'Atlas, Paris 19^e
 Dépôt légal 44 149 — 1^{er} trimestre 1977
 Routage 205 — Publi Routage
 Diffusion SAEM Transport Presse

Abonnez vous !

LE MONDE LIBERTAIRE

Rédaction-Administration

145, rue Amelot, 75011 Paris, tél. : (16) 1.48.05.34.08.

TARIF	France	Sous pli fermé	Etranger
3 mois, 13 n°	85 F	155 F	120 F
6 mois, 25 n°	155 F	290 F	230 F
1 an, 50 n°	300 F	570 F	420 F

Abonnement de soutien : 350 F Règlement à l'ordre de Publico

BULLETIN D'ABONNEMENT

à retourner au 145, rue Amelot, 75011 Paris (France).

Nom..... Prénom.....
 N°..... Rue.....
 Code postal..... Ville.....
 A partir du n°.....(inclus) Pays.....

Abonnement Chèque postal Réabonnement Chèque bancaire Abonnement de soutien Mandat-lettre
 Règlement à joindre au bulletin
 Pour tout changement d'adresse,
 joindre la dernière bande et 4 F en timbres poste

• « CONTRE VENTS ET MARÉES »



Le numéro 42 de « Contre Vents et marées » du groupe de Bourgoin vient de sortir, on peut se le procurer au prix de 2 F le numéro (l'abonnement est de 50 F).

• BROCHURE

La brochure « Les locataires face à la loi Méhaignerie » inaugure une série de publications du groupe Flores-Magón sur le thème du logement. Cette brochure se veut un guide pratique, non exhaustif, pour les locataires face à leur propriétaire. Cette brochure est avant tout un outil de travail. Disponible à la librairie du Monde libertaire au prix de 10 F.

• BROCHURE

Le groupe Kropotkine d'Argenteuil vient d'éditer une brochure intitulée : « D.O.M.-T.O.M., les dernières colonies françaises : Kanaky-Polynésie ». Celle-ci est disponible à la librairie du Monde libertaire, aux prix de 20 F.

ON SOUSCRIT, ON S'ABONNE
 AU « MONDE LIBERTAIRE HEBDO »

communiqués

• LILLE

Programme du centre culturel libertaire (1/2, rue Denis-Péage, Lille, métro Fives) : le samedi 17 octobre (de 15 h à 19 h), « En finir avec les prisons ? », avec Otages, le S.A.F. et Jacques Lesage de la Haye (auteur notamment de « La machine à fabriquer des délinquants ») ; le samedi 31 octobre (de 15 h à 19 h), « Quel avenir pour le théâtre dans la métropole ? », avec le Ballatum et une animation vidéo.

• LILLE

Le groupe « Humeurs Noires » de la Fédération anarchiste a repris ses activités, il assure des ventes du « Monde libertaire » : le vendredi, de 17 h à 19 h, devant la gare de Lille ; le samedi de 11 h 45 à 12 h 30, devant le Lycée Pasteur à Lille ; le dimanche, de 10 h 30 à 12 h 30, sur le marché de Wazennes (devant le parvis de l'Eglise). De plus le groupe assure des permanences tous les mardis, de 19 h à 20 h, à la Maison de la Nature et de l'Environnement, 23, rue Gosselet, à Lille (M^e République), où l'on peut consulter les ouvrages disponibles sur la table de presse (livres, journaux libertaires, informations antimilitaristes, etc.). Pour tout contact : « Humeurs Noires », B.P. 79, 59370 Mons-en-Baroeul ; minitel, Le Reso ; téléphone au (16.1) 20.91.12.37.

• PERPIGNAN

Le groupe Puig-Antich de la Fédération anarchiste organise, dans le cadre des activités de la librairie Infos, deux réunions débats sur les thèmes suivants :

- samedi 24 octobre 1987, à 16 h 30, « La crise et ses répercussions au niveau social, culturel, économique ; montée et consolidation des thèses racistes et antisémites ; développement du poujadisme politique », animée par Gaetano Manfredonia, secrétaire général de la Fédération anarchiste ;
- courant novembre 1987 (la date sera précisée dans un prochain communiqué), « 70^e anniversaire de la forfaiture stalinienne, ou la Révolution russe d'un point de vue libertaire » animée par A. Skirda, historien et auteur de nombreux ouvrages sur la Révolution Russe. La réunion sera accompagnée de la projection de deux films vidéo (« En écoutant Body » et « Sur la vie de Makhno » [indit]).

Cycle de cours sur l'anarchisme

La commission propagande des Relations Intérieures organise une série de neuf cours sur l'anarchisme. Ceux-ci aborderont les thèmes essentiels de la pensée anarchiste et seront l'occasion de discussions.

- 20 octobre : Le mouvement anarchiste en France.
 - 27 octobre : Anarchisme et organisation.
 - 3 novembre : Anarchisme et marxisme.
 - 10 novembre : Les anarchistes et le mouvement ouvrier.
 - 17 novembre : L'Etat.
 - 24 novembre : Le fédéralisme libertaire.
 - 2 décembre : Anarchisme et révolution.
 - 8 décembre : Comment lutter aujourd'hui ?
- Ces cours auront lieu le mardi à 20 h 30, au local du groupe Louise-Michel de la Fédération anarchiste, 10, rue Robert-Planquette, Paris 18^e.

Fédération anarchiste

liste des groupes f.a.

PROVINCE

• GROUPES

Aisne : Anizy-le-Château — Allier : Moulins — Ardèche : Aubenas — Bouches-du-Rhône : Marseille — Charente-Maritime : Marennes/Rochefort — Côte-d'Or : Dijon — Doubs : Besançon — Eure-et-Loire : Chartres — Finistère : Brest — Gard : Groupe du Gard — Haute-Garonne : Toulouse — Gironde : Bordeaux (trois groupes) — Ile-et-Vilaine : Rennes — Indre-et-Loire : Tours — Isère : Bourgoin — Loire : Saint-Etienne — Loiret : Montargis — Lot-et-Garonne : Agen — Maine-et-Loire : Angers, Saumur — Manche : Cherbourg — Moselle : Metz — Nord : Lille (deux groupes), Dunkerque — Oise : Beauvais — Orne : Flers/La Ferté-Macé — Pas-de-Calais : Boulogne, Lens — Pyrénées-Orientales : Perpignan — Seine-Maritime : Dieppe, Le Havre, Rouen — Somme : Amiens — Tarn-et-Garonne : Montauban — Var : Groupe Région-toulonnaise — Vendée : Groupe libertaire de Vendée, La Roche-sur-Yon — Vienne : Poitiers — Yonne : Auxerre.

RÉGION PARISIENNE

• GROUPES

Paris : quinze groupes répartis dans les arrondissements suivants : 1^{er}, 5^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e.
 Banlieue : Seine-et-Marne : Coulommiers, Chelles/Gagny/Neuilly-sur-Marne, Melun — Yvelines : Conflans-Sainte-Honorine, Versailles, Rambouillet — Essonne : Vallée de Chevreuse — Hauts-de-Seine : La Défense/Courbevoie/Nanterre/Puteaux, Villeneuve-la-Garenne/Saint-Ouen, Fresnes/Antony, Montrouge — Seine-Saint-Denis : Bobigny/Pantin/Aubervilliers, Sevran/Bondy — Val-de-Marne : Créteil — Val-d'Oise : Argenteuil/Colombes, Sarcelles.

Permanence du secrétariat aux relations intérieures :

le samedi, de 14 h 30 à 18 h,
 145, rue Amelot, 75011 Paris (M^e République)
 Tél. : (16.1) 48.05.34.08

CORSE

Pas de vacances pour la répression

Il ne se passe pas de jour, et ceci depuis des années, qui ne soit ponctué par quelque arrestation, procès, scandale dénoncé, scandale étouffé, par un ou des attentats.

Seulement, à l'approche des présidentielles, la répression monte d'un cran en Corse, comme d'ailleurs au Pays Basque. La « réussite » du référendum en Nouvelle-Calédonie a confirmé, si besoin était, dans leurs convictions colonialistes les éternels protecteurs des petits peuples. Cela est si vrai que, deux jours après le résultat calédonien, les élus corses montaient sagement à Paris où ils devaient, comme de bons enfants, tenter de monnayer contre quelques subventions une répression accrue.

Magistrats et gendarmes s'énervent, car ils n'ont véritablement abouti dans aucune affaire importante. Ce n'est pas le Margret lamentable du *Matin de Paris*, qui a reconnu en J.-P. Leca le tueur à gage du F.L.N.C. (qui aurait assassiné près d'une dizaine de personnes à lui tout seul), qui fera avancer les enquêtes.

Non seulement, ils n'aboutissent pas dans leurs investigations, mais de plus — au moins en Corse, où les gens suivent de près les événements — ils sont la risée avec leurs manœuvres foireuses. Le tort du journal *U Ribombu*, c'est d'avoir mis ces manœuvres en évidence, en particulier dans l'enquête sur le meurtre du gendarme Aznar en juillet dernier.

Une kalachnikov, qui démontrerait la présence d'une main russe en Corse, a permis à Pasqua de déclarer, sur les antennes : « les terroristes corses ont des liens avec l'étranger, mais rien ne permet de le prouver ». Pasqua est plus prudent depuis ses gaffes sur « les terroristes que l'on connaît bien et que l'on arrêtera lorsque la pantalonnade aura assez duré ».

« U Ribombu » interdit ?

La gendarmerie a lancé des appels à témoins... qui auraient vu un témoin important du meurtre ! Le témoin important qui se la coulait douce dans un hôtel de Monaco s'est finalement fait pincer à la suite de grivèleries. Ce fameux témoin, du nom de Pellier, ex-légionnaire vient de sortir de prison en juillet pour des faits de droit commun et est visiblement menacé d'y entrer à nouveau s'il ne parle pas. C'est alors qu'il devra probablement dire ce qu'on lui proposera de dire. Il aurait déclaré avoir connaissance de personnes et faits alors que, dans le même temps, les nationalistes affirment découvrir son existence et, après contre-enquête, publient dans *U Ribombu* des éléments sur des rapports qu'il entretenait avec des antinationalistes notoires.

Le juge Legrand arrivé en Corse, il est annoncé que deux des tueurs seraient identifiés, or ils sont déjà sur les affiches de recherche de six militants du F.L.N.C., dont seulement Charles Pieri a été arrêté et pas par délation (il faut le préciser).

Legrand propose cent millions pour qui donnera des renseignements substantiels sur ces deux membres du commando. Rassurez-vous la justice est astucieuse et soucieuse d'économiser l'argent de l'Etat, les cent millions sont les mêmes que Pasqua avait proposé sur les affiches de recherche, en juin dernier, pour les mêmes individus.

La perquisition médiatisée du journal *U Ribombu* permettant de découvrir un texte du F.L.N.C., qui aurait été frappé sur une machine à écrire du journal, semble une pitrerie des plus grossières (si on s'en tient aux propos de Léo Battesti, qui n'ont pas été démentis à ce jour).

Léo Battesti raconte comment, durant sa garde à vue, cette machine à écrire (qui n'était pas sous scellés) a subi des essais pour trouver une boule correspondant aux caractères du texte en question. De là, chacun peut imaginer la volonté d'interdire ce journal, surtout après l'inculpation, à Paris, de son directeur de publication Yves Stella. Cet hebdomadaire corse dérange tant les tenants du clanisme que de l'Administration, car il dévoile régulièrement, preuves à l'appui, des scandales. *U Ribombu* ne compte plus les procès qu'il subit depuis des années.

Antoine Verdi, militant du Syndicat des travailleurs corses (S.T.C.) et animateur de la scoop Lumi Corsi, a copié illico de neuf mois de prison ferme, pour avoir protesté devant les magistrats contre un jugement sanctionnant *U Ribombu* du mardi 6 octobre.

Le S.T.C. dissous ?

La répression s'élargit au S.T.C., une commission rogatoire a été lancée, afin d'établir les liens du syndicat avec le F.L.N.C. Motif officieux : le F.L.N.C. aurait fait état du S.T.C. dans un de ses nombreux communiqués ! A moins que l'on ne veuille accuser le syndicat comme l'a fait *Le Monde*, par exemple, d'avoir voulu autogérer le plus grand hôtel de Corse, à Sagone, en profitant de la pression du F.L.N.C., qui aurait contraint la S.N.C.M. à fermer l'établissement.

En fait, les propriétaires se sont pliés à leur propre exigence financière, la S.N.C.M. a déjà fermé tous ses autres hôtels sur le territoire français, et cédant aux desiderata de l'Etat — c'est une société mixte —, elle a même refusé au S.T.C. la visite de l'hôtel prétextant qu'il fallait d'abord établir un projet financier, difficile sans étudier l'état des lieux, connaître les frais d'entretien et les besoins de rénovation.

Des hôteliers locaux, propres politiquement, semblent être, eux, en position de conclure l'affaire, l'Etat ferait des efforts dans ce sens.

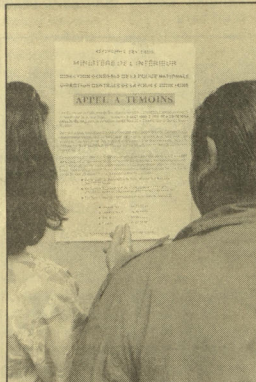
Un désert en Europe

L'avenir pour la Corse, dans le cadre européen, est sombre. L'ouverture des frontières, en 1992, devrait démanteler les lambeaux de l'économie corse dans des secteurs agricoles et touristiques fragilisés ; le secteur industriel, quant à lui, étant quasi-inexistant.

Comment pouvoir envisager le développement agricole, alors que la sécheresse de cet été a encore montré la nécessité de construire des retenues d'eau. E.D.F. est un monopole étatique, mais surement pas au service du public puisqu'il impose aujourd'hui, contre les projets hydro-électriques, la mise en place du câble sous-marin I.C.O. qui apportera de l'énergie d'origine nucléaire.

La revitalisation de l'intérieur, thème cher aux discours des politiciens, vient de subir un nouveau démenti cinglant lors de la rentrée scolaire.

L'école de Peri, village dans la vallée de la Gravone proche d'Ajaccio, a été fermée alors qu'elle avait un nombre d'enfants suffisant. Les démarches, la démission des maires du canton, les nombreuses manifestations des parents n'ont pas encore fait céder l'inspection académique. Selon les propos de l'inspecteur Salines, « les parents n'ont qu'à habiter dans la plaine ».



Après avoir empêché toute activité dans l'intérieur et planifié sa désertification, le projet Longuet de privatisation des P.T.T. représentera, pour les années à venir, la fermeture de nombreux bureaux de poste dans l'intérieur, rentabilité oblige.

Fred ANTONI (Ajaccio)

Editorial

Il y a peu de temps de cela, l'analyse marxiste faisait des ravages, le libéralisme avait aussi son dogme. Tout le monde s'extasiait devant les prouesses d'idéologues en mal de certitudes. Maintenant, de révolutions en bouleversements, les mœurs du jour ont quelque peu évolué. En effet, contraint et forcé qu'il soit de gauche ou libéral, de droit ou d'Etat, le capitalisme se lance, en France, dans une entreprise forcenée de modernisation. De mutations en restructurations, des chantiers navals aux textiles, de la sidérurgie aux charbonnages, des pans entiers de l'économie sont déjà tombés.

Ayant singé pendant vingt ans la bourgeoisie, la classe ouvrière découvre avec effroi, poings et mains liés, la réalité d'un ordre économique basé sur l'humiliation des uns et le droit des autres de commander. Le monde du travail constate avec amertume l'émiettement des forces syndicales, assiste médusé à la remise en cause de tous les acquis, comprend enfin que même la protection sociale est mise au service de l'ordre patronal.

Poussé par une logique implacable, celle de l'économie de marché, celle d'une technologie de plus en plus performante mettant de côté des millions de salariés réduits à faire la manche, la naissance d'un nouvel ordre sociétal prend des allures de catastrophe.

Afin que les contradictions n'ébranlent pas le fragile équilibre de « notre » société les apprentis sorciers au service d'un nouvel obscurantisme ne manquent pas. Dans les entreprises, on intègre, on conscientise, on met en place grâce aux commissions d'atelier et aux cercles de qualité les cadres d'une nouvelle hiérarchie, où tous ceux qui travaillent doivent nécessairement admettre que ce qui est bon pour le patron est forcément bénéfique au salarié.

Enfin, on émiette, on morcelle, même les horaires sont personnalisés ! La mise en place et le renforcement d'un individualisme forcené constitue le dernier rempart derrière lequel s'abritent ceux qui ont encore pignon sur rue. Même les forces syndicales traditionnelles, celles qui ont toujours de conquêtes sociales en conquêtes sociales conforté le système de classe, deviennent un élément par trop perturbateur. La répression s'abat sur les militants. Les travailleurs du Mans, de la Chapelle-Darblay, de Renault sont là pour rappeler à tous que les anciens mécanismes de régulation sociale ne conviennent plus au patronat moderne.

Alors entre ceux qui se battent pour garder leur emploi et ceux qui sont en fin de droit, entre ceux qui font le dos rond et ces trois millions de chômeurs de quel camp viendra le choc ? Qui destablira l'ordre social ? Qui mettra à bas l'édifice honteux d'une société absurde ?

Que cela nous plaise ou non, nous allons devoir, comme disait Jules Vallès, « contre un monde absurde et mal fait former la grande fédération des douleurs ». La sauvegarde de la dignité des personnes en dépend, la Justice et la Liberté sont à ce prix.

E.T.A.

Coups bas au Pays Basque

EN finir avec l'E.T.A., tel est l'objectif des gouvernements français et espagnol. En finir au plus vite même. Bon nombre de gardes civils sont morts, les affaires du tourisme ne sont plus ce qu'elles étaient, et surtout, il y a en France un gouvernement dont le ministre de l'Intérieur n'a aucun scrupule pour ce qui est du respect du droit d'asile. La coopération des polices françaises et espagnoles était indispensable pour réduire l'E.T.A. ; dès l'instant où elle a pu formellement se réaliser, l'E.T.A. s'est trouvé stratégiquement en situation critique.

Négociations secrètes

On apprend par ailleurs maintenant que des négociations secrètes étaient en cours entre le gouvernement espagnol et l'E.T.A., qui se rencontraient périodiquement à Alger. S'agissant de « réinsertion sociale » pour certains et d'exil pour d'autres membres de l'E.T.A., la proposition espagnole est telle que le but des pourparlers est tout simplement le démantèlement de l'organisation basque. Les derniers événements poussaient bien accélérer le processus, et il est fort probable que les indépendantistes ne se remettront pas de sitôt d'un tel coup.

La rafle organisée le 3 octobre, et qui s'est poursuivie depuis, a certainement prouvé à tous ceux qui en étaient déjà convaincu que Pasqua — comme promis — terrorise les terroristes. C'est d'ailleurs vrai, il terrorise effectivement les terroristes, mais pas tous pourtant ; un C.R.S. peut tout à fait terroriser (à mort) un maghrébin, c'est permis

par la « Justice ». Et puis, il reste tout de même un problème (un

« connus », quelles preuves existait-il que les personnes dont les noms



point de détail ?) : beaucoup de gens, qui ne sont que présumés terroristes, sont terrorisés.

Un beau coup avant les élections

Amnesty International n'a pas tort de désapprouver la procédure « d'urgence absolue » qui justifie les expulsions sans jugement. En effet, en dehors de personnages

figuraient dans le fichier de l'E.T.A. militaire, qui a été trouvé le 30 septembre, ont effectivement participé à des actions terroristes ? Cela semble importer peu à Pasqua-Pandrou... en quelque sorte, ce n'est leur problème ; c'est celui de la justice espagnole. En revanche, ils ont fait leur coup avant les élections et sont sûrement très satisfaits d'eux-mêmes.

L. F.

ÉLEVAGE

Le porc encore en crise

D'HABITUDE, les crises porcines — qui reviennent régulièrement — ne durent pas trop longtemps, et les éleveurs libéraux sortaient de chez eux à l'occasion pour aller casser « du bien public » ; l'Etat intervenait alors financièrement sur le marché du porc, et la tranquillité revenait... malgré les disparitions d'élevages secoués par ces crises.

Une crise plus longue et plus dure

Cette fois-ci, la crise s'éternise (pour cause de surproduction en

Europe) et fragilise beaucoup les éleveurs qui, pour une bonne partie, vont abandonner ce créneau. Cela entraînera la hausse du chômage.

D'un autre côté, on assiste à des créations ou extensions d'élevages porcins, tous azimuts, parce que face aux quotas laitiers et face à la baisse du prix du porc, cela permet de garder un revenu. Cependant, ça contribue à alimenter la surproduction et la crise continue ; le cochon se mord la queue. En tout cas, la filière porcine semble très bien s'en tirer et notamment en Bretagne, qui produit actuellement la moitié des

porcs français et a qui ça n'a pas l'air de suffire.

Les industries d'aliment pour bétail et l'agro-alimentaire n'ont pas l'air de souffrir beaucoup de la crise, bien au contraire, et là aussi les extensions d'ateliers fleurissent, en Bretagne en tout cas. Ce cher Edouard Leclerc (qui comme candidat aux présidentielles proposera le doublement du budget de l'armée) fait construire une usine de charcuterie en annexe à son abattoir de porcs et, avec la modernisation de ces outils, l'emploi salarié pourrait baisser d'un tiers.

On croit sentir des licenciements, mais l'odeur du lisier de l'abattoir est plus forte chez ce sacré maudit pollueur. Pourtant, si l'Administration est capable d'emmerder des agriculteurs voisins pour de petites pollutions ponctuelles, en revanche elle n'ose pas s'occuper des pollutions régulières et importantes de nombreux industriels. Comme quoi tout le monde est égal devant la loi.

« Le déficit français »

C'est l'argument-massue des commerciaux de la filière porcine pour accroître la production en Bretagne. Mais le tiercé Bretagne-Pays-Bas-Danemark doit-il monopoliser toute la production porcine européenne ?

Le désert porcin que l'on rencontre ailleurs ne fait pas que des heureux (désertification de certaines régions). La concentration économique et géographique de l'élevage s'accroît en temps de crise, et, curieusement, cela à l'air de ravir les gros céréaliers des bassins parisiens et aquitains (1).

En liaison avec le lobby porcin breton, ils réclament des primes pour que leurs céréales puissent être consommées par les porcs bretons, plutôt que des céréales produites sur place (en Bretagne) ou ailleurs (pays étrangers). Quand on connaît la puissance de ces groupes de pression, qui ont obtenus des aides importantes pour transformer les céréales

excédentaires en éthanol, on peut supposer que leurs paroles ne resteront pas en l'air.

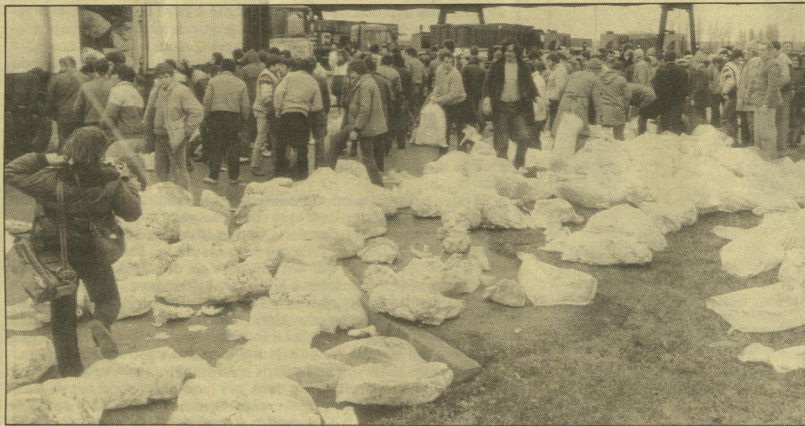
Si les céréales du Bassin parisien deviennent moins chères, les industries d'aliment pour bétail les utiliseront, pour les fourguer ensuite à des éleveurs que l'on dirige de plus en plus vers le hors-sol.

La concentration des élevages pose notamment le problème de la pollution par le surplus de lisier. Les chambres d'agriculture et l'Administration n'en continuent pas moins à aider cette concentration, de concert avec les vendeurs d'aliments et les groupements de producteurs.

Mais pour se donner bonne conscience, des millions de francs sont dépensés pour promouvoir la gestion de la valeur fertilisante des lisiers et les dépollutions à grands frais à la sortie des gros élevages. Les contribuables assument donc financièrement les conneries de leurs « représentants-élus », qui n'ont même pas le courage politique de stopper la concentration pour favoriser la répartition de la production, dans l'espace, et entre les exploitations. Quand on aime le pouvoir, on cherche à y rester en acceptant de gérer n'importe comment un système social aberrant. La solution n'est pas dans le bulletin de vote et les timides manifestations d'éleveurs et de consommateurs victimes du productivisme gagneraient à se développer, à condition de ne pas se tromper de cible.

J.-C. (Gr. de Rennes)

(1) En 1983, ils ont reçu 120 000 F par exploitation pour l'aide au revenu contre 50 800 F, en moyenne, pour les agriculteurs français. Solidarité ?



SYNDICAT

Les comptes d'apothicaire

QUE reste-t-il, en cette rentrée scolaire, de la lutte des instituteurs contre le statut des maîtres-directeurs, combat important qui avait agité la profession jusqu'en mai dernier ? Un petit goût amer sur la langue, assurément, face à l'échec subi. Amer ? pas pour tous, apparemment...

Pour preuve, ce numéro de rentrée de *L'Ecole Libertaire*, l'hebdo du S.N.I., entièrement consacré aux maîtres-directeurs et, plus précisément, aux élections qui se sont déroulées en juin pour nommer les délégués du personnel aux commissions paritaires qui gèrent les nominations des nouveaux maîtres-directeurs.

A défaut d'avoir obtenu le retrait du « statut maudit », le S.N.I. a obtenu la majorité des sièges dans ces organismes paritaires ; brillante victoire ! Après tout, on se contente de ce que l'on peut, n'est-ce pas ?

Le S.N.I. a décidé de participer à ces organismes destinés à gérer un statut dont il demandait l'abrogation pure et simple. Soit, on règle ses contradictions comme on peut... Mais, le S.N.I. fait plus : il claironne, avec ce numéro spécial de sa revue, que les 70% de voix qu'il a obtenus (à ces élections) constituent une grande victoire de la profession. Là, il se fout carrément de la gueule du monde.

Et le bilan de ces élections, établi par la direction nationale du S.N.I., se transforme alors, en plus de l'auto-satisfaction la plus délirante, en une désinformation savamment orchestrée : on y apprend que 8 directeurs sur 10 ont voté pour le S.N.I. Exactement 73,62% des directeurs ont voté pour le S.N.I., il semblerait que cela soit plus proche de 7 sur 10 que de 8 sur 10. Mais sans doute avons-nous affaire à des syndicalistes littéraires fâchés avec les chiffres.

Ce qu'on oublie, bien intentionnellement, de préciser le S.N.I., c'est que, dans un certain nombre de départements, le taux d'abstention a été très important et que le S.G.E.N.-C.F.D.T., par exemple, avait appelé à l'abstention dans plusieurs régions, pour refuser de cautionner un statut que les instits avaient tant combattu au printemps.

Un cas parmi d'autres : le Maine-et-Loire où le taux d'abstention a dépassé les 40%, alors que le nombre habituel de votants aux élections professionnelles se situe aux alentours de 80%. Nul doute que l'abstention, acte de refus militant, avoisinait vraisemblablement les 25%. De cela pas un mot dans les commentaires triomphalistes du

S.N.I. Encore plus fort que Pons en Nouvelle-Calédonie, toute proportion gardée !

Les mathématiques...

Et toujours mieux au niveau de l'intox, les commissions paritaires pour les maîtres-directeurs accordaient 3 ou 5 sièges aux représentants du personnel, selon le nombre d'écoles du département. Le S.N.I. clame qu'il rafle la « totalité » des sièges dans 48 départements, soit ! Puis, dans 28 autres départements la « totalité moins 1 » ; dans 11 autres la « totalité moins 2 » ; dans 6 autres « la totalité moins 3 ».

Amusant, non ? on attendait la « totalité moins 5 », histoire de rire un peu... Ainsi, à la fin du mois, lorsqu'il vous reste 100 F sur un salaire de 6 000 balles, dites-vous que vous avez encore la « totalité moins 5 900 F », ça console ! Puis précision indispensable de la part de nos vainqueurs : « d'aucuns ont voulu dénaturer la lutte contre les maîtres-directeurs en la limitant à un combat contre les petits chefs de la hiérarchie. Il s'agissait en fait de défendre l'école publique ». Ah mais ! le S.N.I. anti-hiérarchie, ça va pas la tête non !

Il s'agissait d'ailleurs, précisément, de lutter contre le statut de maître-directeur « façon Monory ». Etonnant, non ? Et façon Chevènement, ce serait peut-être mieux passé... Et enfin, concluons par une remarque médicale : la direction du S.N.I. voit double, cela doit être rassurant à l'heure de la désyndicalisation. Elle a en effet dénombré 50 000 manifestants à Loudun en mai dernier, alors que tous les observateurs en comptaient, au mieux, 30 000. Ah, ces foutues mathématiques...

Patrick (Gr. d'Angers)

LIBERTÉ D'EXPRESSION

Chirac n'aime pas les pétitions

POUR avoir signé une pétition trois assistantes sociales de la ville de Paris ont été sanctionnées. Fin juin, à l'occasion de la fête de la Musique, à Paris, le Comité de soutien aux sinistrés du 20^e arrondissement faisait circuler une pétition. Elle demandait à la Mairie de Paris de : « respecter les engagements qu'elle a pris le 19 mars 1987 devant l'ensemble des associations et organisations membres du comité de soutien, les familles sinistrées non relogées ainsi que la commission consultative des droits de l'homme... »

« Cet engagement consistait à reloger rapidement toutes les victimes des incendies du 20^e arrondissement... », incendies criminels et racistes. Parmi les 400 signatures, les trois assistantes sociales du 20^e. Envoyée à M. Méhaignerie (ministre du Logement), M. Bariani (maire du 20^e arrondissement) et M. Beneton (directeur de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé, et responsable hiérarchique des assistantes sociales) cette pétition n'avait rien d'injurieux ou de diffamatoire. Signée à titre privé, sans mentionner ni leur fonction ni leur employeur, en aucun cas ces trois fonctionnaires n'auraient dû être inquiétées.

Pourtant, à la réception de cette pétition, M. Beneton adressa un courrier à ses agents, précisant que celle-ci « met notamment en cause la Mairie de Paris qui est votre employeur (...) Votre attitude est inadmissible et incompatible avec vos fonctions et votre maintien dans cet arrondissement (...) J'ai l'intention de prendre à votre égard la sanction de l'avertissement (...) » Ce courrier est suivi, quelques jours plus tard, d'une note annonçant une nouvelle affectation pour ces trois assistantes sociales... Elles sont mutées.

Les réactions des personnels du secteur social sont vives. La C.F.D.T. exige alors le retrait de ces sanctions qui, selon elle, portent « atteinte à la liberté d'expression et d'opinion conférée par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen (...) Ces sanctions sont prises au mépris de l'article 6 du Code de la Fonction publique qui garantit la liberté d'opinion aux fonctionnaires... »

Lettres de protestation, manifestations, grèves et rassemblements devant la Mairie du 20^e arrondissement et la Mairie de Paris ; le mouvement de soutien aux assistantes sociales s'organise et, depuis la rentrée, s'amplifie. L'Administration, elle, reste de marbre : elles ont manqué « à leur obligation de réserve (...) pas question de revenir sur ces sanctions ». Saisi, le Conseil de Paris, réuni le 28 septembre dernier, ne veut, lui non plus, rien entendre : « La décision du Maire de Paris de maintenir les sanctions étant déjà connue ».

C'est ce qui a motivé l'appel des travailleurs sociaux, de la C.F.D.T. et de la C.G.T., à l'élargissement du mouvement à tous les personnels des services publics parisiens et à la solidarité de tous. De nouvelles actions sont prévues (1) : rassemblements, cartes-pétitions, etc. contre cette atteinte intolérable et inadmissible du droit d'expression. La solidarité doit être sans faille. Il y va de notre liberté d'opinion politique et syndicale.

Alain BÉCILE

(1) Coups de téléphones à M. Beneton : (16.1) 42.76.42.87 ou (16.1) 42.76.42.89.

en bref...en bref...

• Un hommage à Jean Rostand, à l'occasion du dixième anniversaire de sa mort, est organisé par la Libre Pensée, à Ville-d'Avray, le dimanche 25 octobre, au Centre culturel, à partir de 10 h.

• Nous saluons l'ouverture de la librairie « Chez Félix » qui se propose de « favoriser la diffusion de textes (livres ou revues) ne trouvant pas de place dans le circuit commercial habituel et de parfaire la connaissance de la pensée anti-autoritaire ». Cette librairie se trouve au 65, rue Bichat, dans le 10^e et tient des permanences les 1^{er} jeudis du mois, de 18 h à 20 h, et tous les samedis, de 15 h à 18 h 30. A cette même adresse, jeudi 15 octobre, à 21 h, Paco Marsellan informera de la situation de la C.N.T. espagnole.

LA CHAPELLE-DARBLAY

La grève un nouveau délit

LA Chapelle-Darblay refait parler d'elle. Mais cette fois ce n'est pas à propos de la lutte des salariés mais bien de la répression patronale. Depuis le long conflit de 1984, qui avait abouti à une restructuration du groupe avec intervention financière de l'Etat et, tout de même, un grand nombre de licenciements, la direction a tout fait pour réduire l'influence de la C.G.T., en mutant les syndicalistes sur un autre site, ou en faisant courir des rumeurs...

Le 29 septembre, 2 jours avant la journée d'action de la C.G.T., tous les ouvriers des usines Chapelle-Darblay (Saint-Etienne-du-Rouvray et Grand-Couronne) ont reçu une lettre de la direction disant ceci : « *Ceux qui veulent arrêter le 1^{er} octobre ruinent et sabotent votre emploi. Ils s'excluent eux-mêmes de l'entreprise. Ils n'ont rien à faire ici. Le 1^{er} octobre, tous les vrais papeteriers lutteront pour l'emploi et produiront le papier dont la presse a besoin. Si on arrête de fabriquer le 1^{er} octobre, nous perdrons des clients, cela fera perdre des emplois. Ce n'est pas la politique qui soutiendra vos familles. Ne laissez pas Montreuil (siège de la C.G.T.) détruire votre emploi (...)* », un véritable texte de guerre contre les futurs grévistes.

Quel droit de grève ?

Malgré les menaces, 35 travailleurs de l'usine font grève et participent à la manif à Rouen (ça ne représente même pas 10% de l'ensemble des salariés). Le lendemain, lorsque les 35 grévistes (dont 7 délégués C.G.T.) veulent rejoindre leurs postes de travail, ils sont bloqués à

l'entrée par des gardiens qui leur donnent un lettre de la direction, sur laquelle il est écrit : « *Monsieur, nous avons relevé à votre rencontre des agissements dont nous estimons qu'ils représentent un caractère fautif et appellent, en raison de leur nature, comme mesure provisoire votre mise à pied immédiate pour faute lourde. Vous serez convoqué ultérieurement pour un entretien préalable...* »

Aussitôt la nouvelle annoncée, plusieurs dizaines d'ouvriers se rassemblent à l'appel de la C.G.T., une conférence de presse est organisée, mais pas dans le local syndical de l'usine, en dehors car la direction a fait fermer les portes. Quelques ouvriers débrayent en solidarité et parmi eux 7 salariés (dont un délégué C.G.T.) se voient également remettre un avis de « *mise à pied immédiate en vue d'un licenciement.* » La direction est véritablement déterminée à donner un coup de grâce à la C.G.T., mais si elle agit comme ça c'est qu'elle sent que le climat social est propice, qu'un grand nombre de salariés ne réagiront pas. La répression patronale s'exerce de plus en plus, aux 4 coins de l'hexagone, on ne compte plus les plaintes portées par les patrons contre les syndicalistes.

En même temps, la direction veut montrer qu'elle a assaini la Chapelle-Darblay, qui avait une image d'usine qui bouge, souvent soumise à des conflits sociaux. La direction a besoin d'argent. Elle vient d'annoncer le dépôt de bilan de sa société Franscan, supprimant une centaine d'emplois et elle a un besoin urgent de plus de 50 000 millions de francs.

Lors du conflit de 1984, lorsque les « *Pap'Chap* », comme on dit ici, devaient fer-

mer, le groupe hollandais Parenco est arrivé comme le sauveur de l'usine. Pour Parenco c'était tout bénéfice, puisque le ministre de l'Industrie de l'époque, Fabius (également député de la circonscription où se trouve la



Entrée des papeteries de la Chapelle-Darblay, pendant le conflit de 1984.

papeterie de la Chapelle), offrait sur un plateau un généreux plan de financement public (2,3 milliards de francs, plus 900 millions venant des banques). En 1986, Madelin coupa les vivres, et la dernière tranche de 350 millions ne fut pas versée. Depuis, Parenco cherche son argent. Enfin, on ne va pas pleurer pour lui, surtout que les pouvoirs publics semblent l'avoir écouté et une solution devrait être trouvée pour remettre à flot la Chapelle-Darblay.

Attention à la jurisprudence

Reste 42 salariés mis à pied, en attente d'un licenciement. La riposte s'organise, mercredi 7 octobre une manifestation à l'appel de la C.G.T. et de la C.F.D.T. avait lieu devant la

préfecture. Mais dans l'usine même ? Depuis 2 ans que la direction a « *instauré un climat de terreur et d'intimidation* », les salariés vont-ils oser se mobiliser ?

Ceci est d'autant plus important que d'autres patrons voudraient bien en faire autant. Et si les 42 licenciés ne sont pas réintégrés, si le jugement en référé donne raison à la direction de la Chapelle-Darblay, il y aura jurisprudence et d'autres cas similaires risquent de se produire dans les mois à venir. En ce moment la lutte des classes n'est pas en faveur du monde ouvrier, il est plus que temps de renverser la vapeur...

Jean-Pierre LEVARAY

Dernière minute

Après la manifestation du 7 octobre, ayant rassemblé plus d'un milliers de personnes sous une pluie glacée, la direction de la papeterie ne s'est pas calmée dans son hystérie, puisque 15 salariés du site de Saint-Etienne-du-Rouvray, ayant fait grève en solidarité avec les 42 licenciés, se sont retrouvés également sur le pavé.

Mais la direction s'attaquant au droit de grève est allée trop loin, car même des gens comme Philippe Séguin ou le C.N.P.F. ont été obligés de calmer les choses. L'inspection du travail a même porté plainte contre la direction. Jeudi 8 octobre, dans la nuit, la direction reculait et tous les licenciés ont pu reprendre leur travail, alors que le tribunal des référés se disait incompétent.

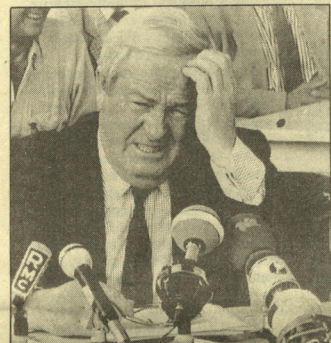
Mais si la direction a agit ainsi, ce n'est pas gratuitement puisqu'elle a demandé que l'Etat lui donne plus d'argent (98 millions), sinon elle fermerait toute l'usine. Les licenciés et l'ensemble des salariés du groupe ne sont en fait qu'un élément de chantage, pour que la direction puisse obtenir ce qu'elle veut. C'est assez fréquent qu'une direction utilise ses salariés comme objet de chantage, c'est la première fois qu'elle prend le droit de grève comme prétexte. A suivre...

RACISME

Le Pen fait des petits

NUIT du 5 octobre 1987, onze heures, l'été s'achève. Le Vivier. Brahim sortant de chez lui, constate que des graffitis racistes (« *Les arabes dehors* », F.N.W.) viennent d'être faits. Aussitôt, il se dirige vers la mairie où ses amis ont l'habitude de se réunir.

Ceux-ci décident d'aller constater les dégradations. Puis, Brahim et ses amis repartent vers la mairie et se mettent à discuter sur les marches de celle-ci. Quelques instants plus tard, un claquement sec, Rachid ressent une douleur au bras, son voisin le tire vers lui. Juste après, un deuxième claquement sec et un impact dans la porte vitrée de la mairie, juste à l'endroit où se trouvait la tête de Rachid quelques secondes



auparavant. Brahim téléphone aussitôt à la police de Douai, qui le dirige vers celle de Waziers. Vingt minutes plus tard, deux fourgons sont sur les lieux.

Contre le racisme... une gendarmerie ?

Ensuite, la procédure habituelle : procès-verbal, article dans la presse locale avec des déclarations de responsables politiques, du style : « *Nous avons dénoncé la fermeture de la gendarmerie de Waziers, exigeons son maintien !* »

Il est notoire que la police ainsi que la gendarmerie constituent un Front uni anticraciste Nationale. Il y a quelques semaines, la salle de sport de Waziers était ravagée par un incendie criminel. Les rumeurs vont bon train : « *Ce seraient les immigrés, pour se venger de la fermeture de la M.J.C., fermeture qui serait due aux dégradations faites par les*

immigrés ». En s'informant un peu, on apprend que la fermeture de la M.J.C. vient des divergences de vue entre l'animateur de la mairie et les jeunes fréquentant la M.J.C. Quant aux dégradations : aucune.

Ces rumeurs viennent de ceux qui prônent les idées de Le Pen. Les démocrates « bon teint » (ah, les braves gens), sous couvert de pluralisme, les laissent s'exprimer. Le même pluralisme a permis, dès 1933, aux nazis allemands de déporter en camps de concentrations les opposants allemands sous l'œil démocrate des pays européens. Les affiches nazies des années 30 disaient, en Allemagne : « *1 million de juifs dehors = 1 million de chômeurs en moins* ». On connaît la suite, en 1987, les affiches de Le Pen sont du même tonneau, avec une variante.

Les adeptes de Le Pen

Le Pen a ses adeptes à Waziers : un médecin généraliste ne s'est-il pas présenté sur les listes du Front national aux dernières élections. On pourrait penser qu'il a démissionné depuis, faute de patients. Pensez donc !

Waziers, cité ouvrière, avec ses résistants, ses déportés, ses fusillés dont plusieurs rues portent les noms ; Waziers, cité minière, est-elle frappée d'amnésie ? Allez acheter *Le Canard Enchaîné* chez le buraliste en face du cimetière. Avec un peu de chance vous le trouverez entre *Modes et Travaux* et *Paris Turf*. Par contre, *National Hebdo* et *Minute* sont bien en vue. Il est grand temps que les habitants de Waziers et d'ailleurs se réveillent et boycottent ceux qui s'affichent « *Front national* ». La tolérance pour ces gens-là, il y a des maisons pour ça ! (comme disait Claude).

Le jeudi 8 octobre, les jeunes de Waziers se sont réunis et ont décidé de s'organiser. Ils appellent à un rassemblement le samedi 17 octobre 1987, à 16 heures, à la mairie de Waziers. Suite à cette manif, les jeunes de Waziers vont se regrouper en association et essayer de recréer une dynamique à Waziers, dans une région comptant presque 20% de chômeurs. Quant aux l'otissements « *Le Vivier* », ses locataires attendent toujours que soit mis en place le matériel de sécurité contre les incendies que réclame, depuis des mois, le syndicat des locataires, suite à de multiples incendies. Faut pas s'affoler, il y en a qui pense plutôt à la sécurité... des loyers.

Liaison Douai

EXTRADITION

Dans l'attente d'autres avis

ILS sont venus nombreux le 7 octobre à la Chambre d'Accusation de la Cour d'Appel de Paris où allait être examinés les procédures d'extradition de cinq réfugiés italiens. Des parents venus d'Italie, des amis, quelques réfugiés italiens « *libres* » et solidaires, un médecin, un chef d'entreprise venus pour témoigner...

Un bref rappel

L'audience a bien démarré puisque la Cour a rendu un premier avis défavorable à l'extradition de Guglielmo Mazzochi. Un bref rappel : fin mars, sept réfugiés italiens sont arrêtés et se voient notifier des arrêtés d'expulsion selon la bien connue procédure d'urgence absolue. Paolo Neri et Louisa Alouisini sont ainsi expédiés vers l'Italie au mépris de tout légalité. Les cinq autres sont assignés à résidence. Parmi eux, Guglielmo Mazzochi dont le procès se déroule entre-temps à Naples où il est condamné à 5 ans de prison pour « *participation à bande armée* » — infraction objectivement « *politique* » en droit français — et acquitté pour les autres chefs d'accusation pouvant motiver son extradition. Le 21 mai, il est de nouveau arrêté, à son domicile, en vertu d'un mandat d'arrêt datant de 1984 relatif aux faits pour lesquels il vient d'être acquitté... Après vérification auprès des défenseurs italiens, Irène Terrel et J.-J. de Felice ont produit à la Cour la décision d'acquiescement qui a motivé une demande de complément d'information et obligé l'Italie à envoyer officiellement cette décision aux magistrats français.

Second à comparaître, Vincenzo Olivieri, présumé membre des Brigades Rouges, au dossier duquel manquent encore beaucoup d'éléments pour que la Cour soit en mesure de statuer. Un complément d'information a été ordonné, contrairement aux réquisitions du Parquet.

Enfin Roberto Geminiani, que tous espéraient voir remis en liberté ce jour-là, a suscité un débat houleux entre la défense et les magistrats. Rappelons que la Cour de Versailles avait (de même pour Roberto Soraggi) rendu un avis favorable à son extradition en avril dernier, en vertu d'un jugement qui n'avait été traduit que partiellement et partiellement par la justice italienne — traduction suffisante pour la Cour de Versailles mais vigoureusement contestée par la défense.

Or, entre-temps, et hors des délais requis, une traduction complète est parvenue à la Chancellerie et les avocats ont dû batailler pour en obtenir la notification. Après que le Parquet ait finalement requis pour Roberto Geminiani un avis partiellement favorable, Irène Terrel, son avocate avec Jean-Jacques de Felice, a longuement plaidé de façon claire et rigoureuse sur les droits de la défense en procédure extraditionnelle et souligné les incompatibilités entre droit français et droit italien. J.-J. de Felice a rappelé à ce propos le devoir des magistrats de ne pas se laisser dépasser de leur droit de juger en toute sérénité et hors des pressions politiques comme c'est le cas dans les expulsions administratives massives de réfugiés basques. La Cour rendra son arrêt le 21 octobre, comme pour les autres cas cités, à partir de 14 h, à la Chambre d'Accusation.

L. B.

Pour information : Libération, dans un article du 9 octobre, a dénoncé les informations pour le moins tendancieuses et dangereuses, transmises par l'A.F.P. dans ses télégrammes concernant cette audience et qui ont conduit le quotidien à rectifier de graves erreurs publiées la veille.

Le 16 octobre, à 9 h, la Cour d'Appel de Versailles examinera une enième demande de mise en liberté pour Paolo Ceriani-Sabregondi et Paola De Luca, en attente de cassation.

Différents moyens d'intégration

PLUS personne ne peut l'ignorer, l'entreprise change. On nous le martèle avec les mots participation, consensus, mobilisation de l'intelligence de l'entreprise, qualité, compétitivité... Une nouvelle culture d'entreprise est promue. Le phénomène devient un fait de société. L'intégration des salariés au système, leur adhésion à ses valeurs sont recherchées avec, comme corollaire, l'abandon de la conscience de classe. Cercles de qualité, droit d'expression, participation-intéressement sont des structures d'intégration utilisées dans le cadre de ce qu'on appelle le management participatif.

Evolution du C.N.P.F.

En France, le C.N.P.F. a modifié progressivement son attitude. Après 1968 et le « grand traumatisme » pour les patrons, le C.N.P.F. passe du stade de la défense des intérêts de ses adhérents à une vision plus large des choses.

François Ceyrac déclarait en 1973 : « La vocation du C.N.P.F. n'est pas de défendre tel ou tel intérêt particulier mais d'apporter une contribution collective à la construction d'une société plus forte, plus prospère, plus humaine. De ce point de vue, toutes les entreprises ont une responsabilité et un destin solidaire ». La direction du C.N.P.F. prend de l'autonomie par rapport à ses adhérents et tente d'affirmer, de promouvoir et de diffuser la nouvelle identité patronale. Le nouveau C.N.P.F. est désigné comme l'intellectuel organique du patronat (début 1973).

Après avoir fleureté avec les organisations syndicales, le C.N.P.F. durcit sa position. A partir de 1974, la crise survient. Le C.N.P.F. change de stratégie. L'heure n'est plus à la recherche de compromis. Le patronat essaie de mettre les organisations syndicales sur la touche.

Parallèlement, le système tente de s'adapter à la nouvelle situation. C'est dans ce contexte qu'Yvon Chotard déclare fin 1979 que « la compétitivité ne sera obtenue qu'au prix d'une rénovation des relations sociales dans l'entreprise ». La crise du syndicalisme dont nous avons déjà parlé ailleurs favorise cette politique de marginalisation des O.S.

Le patronat, dès 1978-1979 va développer des lieux de participation : cercles de qualité, groupes de progrès... On assiste à une perte de l'influence des syndicats et à une individualisation des rapports avec les salariés. Certaines entreprises se montrent à la pointe de cette politique. B.S.M., par exemple, numéro un de l'agro-alimentaire, a été l'une des premières à signer un contrat de « solidarité » sur la réduction du temps de travail.

Par contre, B.S.M. reconnaît le fait syndical mais avec une vision bien particulière. Antoine Riboud, le P.-D.G., déclare : « Le syndicat est une chose indispensable en terme de courroie de transmission entre la direction de l'entreprise et la classe ouvrière ».

Nouvelle stratégie patronale

On le voit, si le système repense sa stratégie dans le domaine des rapports salariaux, ce n'est pas par souci philanthropique mais bien par nécessité. Ce n'est pas la première fois que le système a besoin des travailleurs pour se sortir d'une situation délicate.

Déjà Ford avait senti avant tout le monde la nécessité de développer la consommation pour ouvrir des débouchés à un marché saturé. Il voulait payer suffisamment ses ouvriers pour qu'ils puissent s'acheter une voiture. Cette recherche de l'augmentation de la consommation par l'ensemble de la population est entrée dans les mœurs.

De la même manière aujourd'hui, la crise a provoqué une réflexion globale sur l'organisation du travail et sur les rapports sociaux dans l'entreprise, qui est considérée comme primordiale par tous les patrons de ce que l'on appelle les entreprises du troisième type.

En effet, la course à la compétitivité à laquelle se livrent les entreprises nécessite de revoir le rôle de la hiérarchie. Le taylorisme se comporte maintenant comme un frein et ses contraintes doivent être cassées. Bref, la compétitivité passe par le « social ». Comme il l'a toujours fait, le système s'adapte et forge une nouvelle idéologie : le management participatif (management : ensemble des techniques de gestion et d'organisation des entreprises).

L'expression « sociale » des entreprises est également double : la répression ou la carotte, c'est-à-dire l'intégration des travailleurs à une « culture d'entreprise ». Ce « management participatif », dont la conception n'est pas récente, semble prendre aujourd'hui un envol nouveau, afin de constituer une réponse aux problèmes posés par la crise économique.

Ce dossier se composera de deux volets : cette semaine, une étude des différents moyens d'intégration et des cercles d'entreprise ; la semaine prochaine : une deuxième partie continuera l'analyse des cercles d'entreprise et tentera d'apporter quelques éléments pour lutter contre cette stratégie patronale qui vise à gommer les notions de classe, sans bien sûr remettre en cause les fondements de notre société.

Le comité de rédaction

Nous aurons l'occasion d'y revenir, la compétitivité passe par la qualité. Il n'y a pas si longtemps ; le contrôle s'exerçait à postériori. Maintenant, la qualité c'est l'aptitude d'un produit à satisfaire au moindre coût et dans les moindres délais, et la nouveauté c'est l'extension du concept à toutes les activités de l'entreprise : identification des besoins du client, conception des produits et services, approvisionnement, fabrication, services commerciaux (ventes et après-vente), administratifs et fonctionnels, jusqu'aux conditions de travail. C'est ce qu'on appelle le « Total Quality Control ».

Toutes les nouvelles techniques de management remettent en cause le taylorisme et son degré zéro de qualité de travail. On ne demande plus seulement aux travailleurs leur force de travail, mais un investissement le plus complet possible. Le système recherche la mobilisation de toutes les capacités des individus, associée à une adhésion totale aux projets développés par l'entreprise. Le patronat, conscient des « dérapages » pouvant résulter de cette évolution dans les mentalités, se préserve en étant constamment à l'origine des changements dont il contrôle la vitesse.

Expression des salariés

L'origine du droit à l'expression des salariés vient de la loi du 4 août 1982, dite loi Auroux. En résumé :

- partout les travailleurs bénéficient du droit à l'expression directe et collective sur le contenu et l'organisation de leur travail, ainsi que sur la définition et la mise en œuvre d'actions destinées à améliorer les conditions de travail dans l'entreprise ;

- les opinions émises dans le cadre de cette loi ne peuvent motiver une sanction ou un licenciement ;
- ce droit s'exerce sur les lieux de travail et pendant le temps de travail, et est payé comme tel.

Dans les entreprises de plus de 200 salariés, il doit y avoir un accord précisant :

- le niveau des réunions, le mode d'organisation, la fréquence et la durée des réunions ;
- les mesures prises pour assurer la liberté d'expression et la transmission des vœux et avis à l'employeur ;
- les conditions dans lesquelles l'employeur fait connaître ses réponses aux organisations syndicales, au comité d'entreprise, au comité hygiène sécurité et condi-

tions de travail et aux salariés concernés.

Pour le secteur public, les unités de travail sont définies (conseil de bureau et d'atelier) et le domaine du droit d'expression est étendu à tous les domaines intéressant la vie de l'atelier ou du bureau. La durée et la fréquence des réunions sont fixées à plus d'une fois tous les deux mois et à plus de 6 heures par an. De toute façon, l'encadrement y est obligatoirement associé.

Rappelons que ce « droit » ne résulte en aucune façon d'une lutte ou d'une demande expresse des travailleurs. Au début, cette loi faisait l'objet d'un consensus contre elle du patronat, qui y voyait la possibilité de noyautage par les organisations syndicales, aux organisations

ment des pouvoirs spéciaux et invitait celui-ci à prendre des mesures de nature à « assurer la participation des travailleurs aux fruits de l'expansion des entreprises tout en favorisant la formation d'une épargne nouvelle et le développement des investissements ».

Le 17 août 1967, une ordonnance sur la participation est prise. On le voit, cette décision gouvernementale n'était pas inspirée par la philanthropie. Surtout qu'aux trois objectifs fixés (participation, épargne, investissement) vient s'en rajouter un troisième, celui de favoriser, au travers de la participation, l'établissement de rapports nouveaux entre les salariés représentés par leurs syndicats et les employeurs. Le but d'intégration est là parfaitement clair.

Nous vous présentons quelques chiffres pour situer le développement de cette situation :

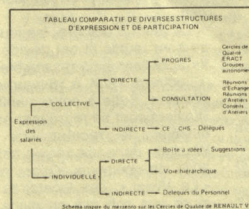
- nombre d'accords : 4 755 en 1969-1970, 10 360 au 31 décembre 1982 ;
- entreprises concernées : 6 018 en 1969-1970, 4 832 au 31 décembre 1982. Seulement 1% des accords est placé sous le régime d'autorité, c'est-à-dire quand aucun accord n'a été possible entre salariés, syndicats et patrons. De la même manière, les résultats financiers suivent l'évolution des chiffres ci-dessus. Il serait intéressant d'avoir des chiffres plus récents.

Liaisons sociales en conclut : « On peut légitimement penser que les objectifs essentiels que le législateur avait assignés à la participation ont été atteints :

- les salariés ont pris conscience qu'un droit nouveau leur a été reconnu, celui de percevoir une partie non négligeable des bénéfices des entreprises en expansion (15% des bénéfices) ;
- une épargne nouvelle a réellement été dégagée et elle concourt au financement des investissements directement dans l'entreprise sous forme de comptes courants bloqués, ou bien par l'intermédiaire de la Bourse et du marché financier ;
- les entreprises ont trouvé ainsi des moyens de financement dont le montant a été accru par les avantages fiscaux et parafiscaux dont bénéficie toujours la R.S.P. (réserve spéciale de participation).

En ce qui concerne la modification des rapports sociaux, si à elle seule la participation ne suffit pas à maintenir la paix sociale dans l'entreprise, c'est tout de même un facteur d'intégration important. L'association directe des travailleurs à la santé financière de leur entreprise ne peut que favoriser leur adhésion au projet de l'entreprise et donc au système.

Pris sous l'angle de l'exploitation capitaliste, et même si le système bénéficie aussi aux salariés, on ne peut que rester « admiratif » devant une manœuvre permettant au système de l'aider à financer ses propres investissements en prélevant une partie des salaires. Finalement les travailleurs font crédit à leur entreprise. Rapidement, nous allons voir un peu plus en détail comment tout cela fonctionne.



1. La participation

La loi s'applique à toutes les entreprises occupant plus de 100

salariés sauf les entreprises à forme mutualiste, les syndicats, les organismes à but social, les coopératives... La réserve spéciale de participation ainsi créée (R.S.P.) est exonérée, pour les entreprises de l'impôt sur les sociétés et de la taxe sur les salaires, et pour les salariés de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales lorsque la somme devient disponible. La somme est proportionnelle au salaire et elle est disponible pour le salarié après un délai de 5 ans. Si elle est récupérée avant, sauf cas particulier, il y aura perte des avantages fiscaux.

Gestion :

- dans l'entreprise : actions, obligations, comptes courants bloqués (60% de la R.S.P.) ;

- hors de l'entreprise : S.I.C.A.V., fonds communs de placement (F.C.P.). Certaines entreprises mettent sur pied un plan d'épargne entreprise qui peut en plus recevoir des versements volontaires. Les accords de participation peuvent être passés selon plusieurs modes : au sein du comité d'entreprise par un vote à la majorité ; par un accord entre l'employeur et les organisations syndicales représentatives (un seul syndicat représentatif suffit) ; dans les entreprises de moins de 50 salariés par un accord avec les délégués du personnel et un référendum au deux tiers ; par une convention collective ; par un accord national professionnel ou inter-professionnel.

Pour ceux que cela intéresse, voilà la formule permettant de calculer la R.S.P. :

$$R.S.P. = 1/2(B - 5c/100) : S/VA$$

(B = bénéfice net, C = capitaux propres de l'entreprise, S = masse des salaires, VA = valeur ajoutée). A noter que près de 80% des accords sont négociés par le comité d'entreprise contre 23% par les organisations syndicales.

2. L'intéressement

- Champ d'application : « L'association des travailleurs à l'entreprise peut être assurée dans toute entreprise, quelle que soit la nature de son activité et sa forme juridique ».
- Accords : de même que pour la participation.
- Avantages fiscaux : pour le salarié, la somme est soumise à l'impôt sur le revenu mais exonérée des charges sociales. Pour l'entreprise, il y a exonération des charges sociales et de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu.

Il existe plusieurs possibilités pour qu'il y ait intéressement. Participation aux résultats, à l'accroissement de la productivité, au capital, opération d'auto-financement... De toute façon, l'intéressement doit avoir une signification économique. Il est nécessaire qu'il représente un progrès pour l'entreprise, acquis grâce au concours actif du personnel. Les versements doivent être séparés de la feuille de paie. La périodicité de versement peut varier. Dans le cas d'un intéressement à l'accroissement de la productivité, il est au moins trimestriel.

Il est bien entendu que ces systèmes sont compliqués quand on regarde dans le détail. Dans cet article, nous n'avons dressé que les grandes lignes. Des modifications toutes récentes ont été apportées à la loi, et il faut se référer en particulier à la revue du R.P.R., *Décider*.

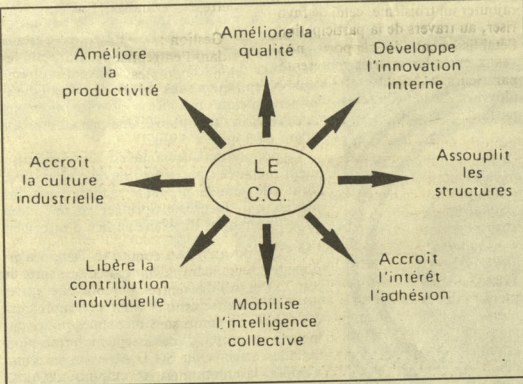
En réalité, on peut résumer ces modifications à une volonté de déréglementer en supprimant une partie du contrôle, qui était exercé sur l'utilisation de la participation et de l'intéressement, pour qu'elle reste dans l'esprit du législateur. Le contrôle administratif du Centre d'étude des revenus et des coûts (C.E.R.C.) est ainsi supprimé et les possibilités étendues.

Alain BÉNARD
(Gr. Sacco-Vanzetti)

Les cercles de qualité (1^{ère} partie)

EN France, le premier cercle de qualité voit le jour aux usines Saunier-Duval en 1971, l'expérience s'étend. Chez Lesieur, après trois ans d'expérience on notait 25% d'absentéisme en moins et 8 à 10% de gain de productivité. En introduction, nous avons évoqué les causes ayant amené le patronat à rechercher un fonctionnement participatif. La création des cercles de qualité rentre dans ce cadre. C'est aussi un constat d'échec du taylorisme et la recon-

naissance de l'incapacité de la hiérarchie traditionnelle à mener à bien le processus de production avec un maximum d'efficacité. Aujourd'hui, il y a, d'après l'A.F.C.E.R.Q. (Association française pour les cercles de qualité et la qualité totale) : 1,5 million de cercles au Japon ; 300 à 400 000 en Chine ; 400 à 500 000 aux Etats-Unis ; 25 000 en France ; 3 ou 4 000 en R.F.A. ; 2 ou 3 000 en Grande-Bretagne. Notons d'ailleurs le rajout du concept de qua-



lité totale pour l'A.F.C.E.R.Q. On parle maintenant de « management par la qualité totale ». Les chiffres de cette association sont d'ailleurs peut-être à pondérer.

moins de choses sont laissées au hasard.

Fonctionnement, but

Un cercle de qualité regroupe un petit nombre de personnes : 5 à 10 faisant partie de la même unité de travail. La participation aux cercles de qualité est basée sur le volontariat. L'encadrement des entreprises sélectionne les volontaires et forme les cercles.

Les buts des cercles de qualité sont les suivants : améliorer la qualité ; réduire la non-qualité (pertes, réfraction, tout ce qui est inutile) ; diffusion de ce qui se passe dans les cercles de qualité ; participation au travers du travail de groupe (voir schéma ci-contre).

Le fonctionnement des cercles de qualité est basé sur des règles de travail qui sont les suivantes : l'animateur est un responsable hiérarchique ; la fréquence des réunions est de 1 h par semaine ou de 2 h tous les 15 jours (en moyenne) ; ce n'est pas une commission et la durée de vie n'est pas limitée ; le cercle de qualité peut inviter des personnes de l'extérieur si besoin est ; les réunions se font pendant le temps de travail (cela fait partie de la définition des fonctions) ; il y a des possibilités très larges de relation avec d'autres cercles ; dans la pratique le cercle choisit un sujet et le traite selon des étapes bien précises (les participants reçoivent une formation portant principalement sur les buts des cercles de qualité, mais aussi sur la méthodologie devant être suivie pour la résolution des problèmes).

A noter que pour des raisons souvent pédagogiques, beaucoup d'entreprises donnent un nom particulier à leurs cercles de qualité. Ainsi, les appellations suivantes sont équivalentes : groupe de progrès (G.P.), groupe de progrès et d'initiative, équipe de qualité, cercle d'amélioration de la qualité...

La mise en place des cercles de qualité s'est sophistiquée. Ils ne sont plus parachutés, mais ils rentrent dans le cadre de ce qu'on appelle un projet d'entreprise. Nous rappelons que nous ne parlons ici que d'une minorité d'entreprises, mais une minorité en pleine expansion et qui préfigure, à notre avis, ce que sera le futur.

Le nouveau but, c'est un projet partagé par l'ensemble du personnel et qui constitue un des fondements du nouveau management. D'après l'A.F.C.E.R.Q. : « un projet d'entreprise se construit avec l'encadrement de l'entreprise, mais ensuite il est expliqué, discuté et partagé avec l'ensemble de ses membres. Il n'existe que si il y a consensus et adhésion. La crédibilité du projet repose sur ses éléments culturels et éthiques qui enrichissent la vie en commun : histoire, mémoire et système de valeurs permanentes. Tout ceci constitue l'identité de l'entreprise, donne un contenu au sentiment d'appartenance, et permet l'adhésion à l'ambition du devenir commun. Le projet permet à chacun d'exister, de se situer par rapport à l'entreprise et à son avenir. Il devient la référence pour l'action. » Rien que cela ! Le projet d'entreprise, dans sa partie touchant les cercles de qualité, détermine les objectifs, donne les axes prioritaires de progrès, précise les interdits...

Ensuite, comme pour un malade, on essaie de repérer ce qu'on appelle « l'entreprise fantôme » : rebuts, reprises, contrôles et diverses mesures préventives, stocks inutiles, papiers, délais, pannes... On constate donc que l'entreprise est malade. Le remède : les cercles de qualité dans un projet de « Total Quality Control » (T.Q.C.). A partir de là, on fait un diagnostic pour cerner tous les freins et tous les atouts pour la réussite de l'implantation des cercles de qualité.

Rien n'est laissé au hasard

L'importance que revêt l'élément social doit être notée, en particulier le fait syndical. On constate que la réticence, voire la résistance de la maîtrise et de l'encadrement, est aussi exami-

née. La mise en place des cercles de qualité ne peut se faire que lorsque la hiérarchie est parfaitement « à point ».

De cette étude, on tire les éléments à prendre en compte pour la mise en œuvre des cercles de qualité. Rien n'est laissé au hasard (voir ci-contre). Ces tableaux sont issus du livre de G. Raveleau déjà cité, et ils sont cen-

ment meilleur chez les patrons sur ce type de problèmes. Pour cet article, il n'est pas nécessaire de tout analyser dans le détail.

Cependant, il est peut-être intéressant de savoir le genre de questions que se posent les patrons quand ils implantent des cercles de qualité. Afin de mieux comprendre ce qui se passe dans sa propre entreprise si le cas se pré-

LES PRINCIPAUX FREINS CITES PAR LES 15 ENTREPRISES :

L'ORGANISATION DES CERCLES

- Manque de temps pour le crédit d'heures
- Saturation de l'encadrement (temps)
- Difficulté de financer les solutions proposées
- Manque de pouvoir du coordonnateur ou facilitateur

LES PRINCIPAUX ATOUTS CITES PAR LES 15 ENTREPRISES (SYNTHÈSE)

LES DEFIS

- Obligation d'améliorer la qualité pour survivre
- Grande réserve de productivité
- Présence d'une concurrence agressive
- Part de marché importante à préserver
- Cohérence des CQ avec le projet politique de l'entreprise
- La perspective des 35 H suppose des gains de productivité

LA TECHNIQUE

- Existence d'outils d'analyse de la productivité et de la qualité
- Refus des cadres et de la maîtrise de résoudre
- Présence de nombreux problèmes à résoudre
- Grande décentralisation de la qualité
- Degré d'automatisation identique dans les divers ateliers
- Grand savoir-faire technique dans les ateliers (tours de mains)
- Outil de production performant
- Stabilité des process et des matériels

LES HOMMES

- Pas de vrai volontariat, peur de se faire mal voir des autres
- Refus des cadres et de la maîtrise de changer de comportement
- Manque d'habitude de s'exprimer
- Méfiance des cadres et de la maîtrise
- Mauvais état d'esprit, refus de progresser
- Faible niveau de formation initiale
- Peur de ne pas être capable de trouver des solutions
- Existence de motivation à l'extérieur de l'entreprise
- Moyenne d'âge élevée
- Difficulté de travailler en groupe
- Habitude de régler les problèmes seuls

LE SOCIAL

- Réactions négatives des syndicats
- Environnement social défavorable
- Conflits fréquents
- Risque de récupération par les syndicats
- Conflits entre organisations syndicales

LES HOMMES

- Présence de jeunes ouvriers plus diplômés
- Demande de communication, d'expression, de qualité de vie
- Liaison Performance - Emploi bien perçue
- Réceptivité, ouverture, potentiel d'idées chez le personnel
- Polyvalence des postes
- Motivation pour être performant
- Cohésion des groupes
- Rapports Cadres/Maîtrise/Ouvriers plutôt bons

LE SOCIAL

- Sensibilisation des syndicats à la nécessité de la qualité
- Tradition participative des syndicats
- Pas de conflits sociaux importants
- Existence d'avantages sociaux relativement importants

ENVIRONNEMENT EXTERNE

- Milieu urbain, rural,
- Existence de CQ dans le voisinage, chez la concurrence.
- Environnement syndical dans la région.
- Culture régionale (politique, religieuse) le passé, le chômage local.
- Ressources locales en formation (ASFO...) en financement (APACT...)

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC A PRENDRE EN COMPTE AVANT LA MISE EN ŒUVRE DE CERCLES DE QUALITÉ

QUALITÉ PRODUCTIVITÉ COMPETITIVITÉ

- Y a-t-il un problème de qualité, aujourd'hui, demain ?
- Quels sont les atouts de la concurrence en ce domaine ?
- A-t-on essayé tout pour accroître la productivité, par les moyens traditionnels ?
- Quelles sont les actions techniques en cours pour cela ?
- La part de marché de l'entreprise est-elle limitée ?
- Quel est le taux de rebuts, le taux de retouches et de retours clientèle ? Quel est le taux de consommation matière et de mise en œuvre ?
- Possibilité d'expansion
- L'accroissement de productivité risque-t-il d'entraîner des surpressions d'emplois ?
- Existe-t-il des possibilités de diversification des productions ?
- La gestion de la qualité est-elle décentralisée, ou bien de type contrôle a posteriori ?
- Le personnel est-il sensibilisé à la qualité ?
- Le personnel est-il associé à la productivité sous forme de primes ou autres ?
- Existe-t-il des indicateurs (tableaux de bord) dans les ateliers au niveau des équipes de travail - données de gestion intégrées... ? développées... ?
- Y a-t-il une démarche TQC en place ou en préparation ?

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

- Taille de l'entreprise, des différentes unités de travail
- Niveau de décentralisation, d'autonomie
- L'organisation est-elle stable, évolutive ?

Une nouvelle culture d'entreprise

EXPRESSION des salariés, participation, intérêt, cercles de qualité forment un tout et constituent ce qu'on peut appeler les bases d'une nouvelle culture d'entreprise. Le Monde diplomatique du mois d'août, par la plume de Bernard Cassen, n'y va pas par quatre chemins : « Dépourvue de finalité dans une société sans projet, atomisée dans un savoir en miettes, la culture a finalement trouvé un repère : l'entreprise ».

Même s'il faut se méfier des modes, même si le phénomène est moins important qu'on ne le dit (bien que, pour Philippe Messine, déjà 41% de la population française travaille dans des entreprises nouveau modèle), cela donne à réfléchir. Surtout que, parallèlement, un article du Monde constate la perte de la notion d'appartenance à une classe : « Avez-vous le sentiment d'appartenir à une classe sociale ? ». A cette question, posée par les enquêteurs de la S.O.F.R.E.S. au début de l'été, 56% seulement des Français d'âge échantillonnés ont répondu « oui », contre 68% en 1976 pour le même sondage ».

Pour le Japon, summum de l'intégration, Bernard Cassen assimile les entreprises, à des degrés divers, « à des sortes de communautés (collectivités) où les cadres et les simples employés sont tous ensemble liés par un destin et des intérêts communs. A la limite parfois, certaines sociétés partagent une philosophie communautaire et vénèrent alors leur fondateur comme on vénérerait le fondateur d'une secte religieuse ».

Le Conseil économique et social préconise, quant à lui, « l'innovation dans les domaines organisationnel et social, qui sont une des conditions de l'efficacité des investissements matériels », ce qui signifie que « La remise en cause du modèle hiérarchique dans l'entreprise, et plus globalement dans la société, et l'allègement des réglementations contraignantes doivent s'accompagner d'une responsabilisation accrue, ce qui signifie que chacun — individus et organismes — dispose d'une plus large autonomie, mais doit, en contrepartie, assumer les conséquences de ses actes ».

Pour Philippe Messine, dans son livre les Saturniens avec en sous-titre Quand les patrons réinventent la société, « La notion de finalité morale présente l'immense avantage, non seulement de motiver les travailleurs, mais d'aller plus loin en les responsabilisant. Le travail acquiert alors la valeur d'un devoir envers la communauté (entreprise, région, patrie). Plus les fondements éthiques sont forts, plus les défaits sont susceptibles d'être culpabilisés ». Mike Burke parle, quant à lui, d'une culture idéologique palliant l'effondrement des certitudes, l'ébranlement des valeurs de référence, et qui n'est plus « seulement une possibilité mais aussi une espérance. Cette culture, pôle d'aspiration, d'intégration du personnel, pourra aussi réduire la complexité de l'environnement et répondre aux espoirs d'une certaine population ».

Alain BÉNARD
(Gr. Sacco-Vanzetti)

sés servir à tout chef d'entreprise voulant implanter des cercles de qualité. On comprend mieux le rôle des sociétés de management qui se sont créées. Nous en reparlons, ceci explique aussi en partie pourquoi les organisations syndicales sont « larguées ». Le niveau de formation est certaine-

ment et réfléchir sur les actions à entreprendre. Cela peut jouer principalement au niveau de la contre-information et empêcher l'adhésion pure et simple au projet de l'entreprise.

Alain BÉNARD
(Gr. Sacco-Vanzetti)

R.F.A.

S.I.D.A. : la criminalisation progresse

SÉBASTIEN KOLOWA, 53 ans, évêque de Tanzanie effectuait des recherches théologiques à l'Université de Munich. Il aimait bien la R.F.A. Hélas ! une mauvaise surprise attendait le saint homme : quand il demanda la prolongation de sa carte de séjour, on le soumit de force à un test de dépistage du S.I.D.A.

La Bavière, royaume de Franz Joseph Strauss, est une fois de plus à l'avant-garde, cette fois il s'agit de criminaliser les malades atteints du S.I.D.A. Depuis l'année dernière, les signes se multiplient dans presque tous les Länder montrant que la R.F.A. dans son ensemble pourrait suivre l'exemple bavarois.

Le fichage existe

L'émission « Panorama » de la radio N.D.R. (Norddeutscher Rundfunk) rendait public, en juillet dernier, l'existence depuis le printemps 1986 de fichiers informatiques à l'office fédéral de la criminalité à Wiesbaden (Bundeskriminalamt, B.K.A.). Ces fichiers « un peu en dehors de la légalité » ont été mis en place à la suite d'une réunion de travail « Sécurité et ordre public », sous la présidence du patron du B.K.A., Heinrich Boge, avec le ministre de l'Intérieur.

Désormais, des centaines de personnes « suspectes » ou « coupables » de la terrible maladie ont leurs dates des plus intimes inscrites dans les ordinateurs de la police de tous les Länder (seule la Hesse, saisie d'un scrupule tardif, effaça en décembre 1986 les dates programmées), ainsi que ceux de l'I.N.P.O.L. à Wiesbaden. L'émission de radio ayant fait quelques vagues, la police tenta de justifier ces enregistrements totalement illégaux par la « protection nécessaire en cas d'action de la police ou des pompiers ».

Les conséquences seront lourdes pour des milliers de personnes. Un exemple, à la frontière de l'Allemagne et des Pays-Bas en janvier 1987 : un conducteur qui arrêta sa voiture et présentait son passeport comme il se doit, fut quelque peu surpris de voir brusquement le douanier accompagné d'un collègue se planter devant lui, les mains protégées de gants de caoutchouc et braquant des pistolets : « T'es arrêté, si tu l'enfuis on tire ! » En effet, il avait été incarcéré un temps comme drogué et le médecin de la prison avait constaté qu'il était atteint du S.I.D.A... ce qu'il ne savait d'ailleurs pas. Voilà donc à quoi peuvent servir les fiches de l'ordinateur du B.K.A.

Comment les fiches sont-elles constituées ? Sont surtout en cause les médecins — qui ont passé outre leur secret professionnel —, certaines administrations, et en particulier l'administration pénitentiaire. Par ailleurs, on découvre de plus en plus de cas où des tests de dépistage du S.I.D.A. ont été effectués soit de force, soit à l'insu des personnes concernées... Ainsi, d'après des informations données par les « Verts », des immigrés africains vivant dans les foyers de Hesse ont subi les tests sans être d'accord, sans même être informés.

Depuis quelques mois dans la région de Nuremberg, en Bavière, on convoque des personnes considérées comme droguées à l'Office de santé publique (Gesundheitsamt) pour les y soumettre de force à un test, même si elles sont déjà « clean » depuis des années. La convocation menace de « désagréments » tout refus... Une coopération entre cet office et la police semble évidente.

Le fichage est-il contagieux ?

Des tests obligatoires ont également été relevés dans la région de Bochum pour 41 couples candidats à l'adoption d'un enfant et pour un

groupe de 60 enfants de « familles en difficulté », qui allait partir en colonie de vacances au bord de la mer du Nord ; pauvreté étant toujours plus suspecte qu'aisance. Le nombre obscur de ces tests est probablement élevé, surtout en prison, où sont concernés les « groupes à risque » ; en cas de refus : isolement et « traitement spécial » (voir les témoignages de plus en plus nombreux et les enquêtes des comités de prison).

Danger sidatoriums...

Quelques voix se lèvent contre cette nouvelle forme de répression : comités libertaires, liste



alternative, « Verts », et même celle d'un procureur à Mayence qui a décidé que ce genre de test sera, du moins chez lui, poursuivi juridiquement en tant que « coups et blessures

volontaires ». Pourtant, l'évolution des lois va plutôt dans le sens d'un contrôle forcé. Comme le dit le professeur Nepomuk Zöllner de l'Université de Munich, « un enregistrement obligatoire des malades est indispensable ! ».

Le ministère fédéral de la Santé hésite encore à prendre ouvertement des mesures répressives, mais le 25 septembre, le gouvernement de Bavière prenait les devants en présentant trois projets de lois et deux résolutions au plénum du Conseil fédéral. Ces projets visent, entre autres, à modifier les droits de séjour en incluant les membres de la C.E.E. Certains paragraphes rendraient légaux les tests de dépistage du S.I.D.A. pour tous les individus sans exception, et sans moyen de refus. Contaminer quelqu'un, même involontairement, avec le virus, sera puni d'une peine de prison allant de 3 mois à 5 ans.

La population allemande est consciencieusement préparée pour cette nouvelle répression, dont elle sera la première victime ; par des médias qui, la presse Springer en tête, font dans l'horreur et l'hystérie au lieu d'informer.

Ce qui est arrivé au magazine *Tempo* n'est donc pas surprenant. C'était aussi une sorte de test... Des soi-disants membres d'une entreprise d'investissement se sont présentés chez dix maires de communes moyennes pour soumettre un projet d'établissement fermé pour malades atteints du S.I.D.A. avec, en guise d'appât, la création de 700 emplois. Ils montrent alors un plan à peine retouché de l'ancien camp de concentration de Sachsenhausen... Quelques hésitations du genre « les eaux souterraines ne risquent-elles pas d'être contaminées ? » balayées, huit maires sur dix ont accepté le projet.

DAGMAR

IRAN

Les ayatollahs sont-ils si bêtes ?

LA « guerre du Golfe » est un des conflits les plus importants qui soient actuellement. Les enjeux (le principale étant évidemment le pétrole) concernent d'énormes capitaux, mais aussi tous les consommateurs de pétrole... L'affaire est complexe et mériterait d'amples développements. Rappelons que le conflit, qui oppose l'Iran à l'Irak depuis 7 ans pour un problème d'emplacement de la frontière (ne vaudrait-il pas mieux parler d'un problème pétrolier ?), est fort meurtrier puisqu'on évalue à un million le nombre de ses victimes. Le champ de bataille s'est notoirement étendu ces derniers mois ; la France et les Etats-Unis sont entrés en scène ainsi que, d'une manière indirecte, la R.F.A. et l'Arabie Saoudite.

Une petite histoire lamentable

Nous voudrions seulement revenir ici sur quelques faits symptomatiques. Ainsi, les Etats-Unis mentionnaient, la semaine dernière, que des vedettes iraniennes avaient ouvert le feu sur un hélicoptère de reconnaissance volant au-dessus des eaux internationales. Celui-ci aurait alors alerté des hélicoptères de combat qui, volant au secours du premier, auraient coulé trois des vedettes iraniennes. Bref : de la légitime défense toute propre.

L'Iran a démenti avoir tiré en premier mais revendique avoir abattu un hélicoptère américain et ce, ironie (?) de l'histoire, avec un missile Stinger (de fabrication américaine) qui aurait (par la volonté d'Allah ?) abattu l'hélicoptère du grand Satan. Les Etats-Unis ont immédiatement démenti.

Par ailleurs, l'armée américaine a alors repêché 6 marins iraniens (dont 2 sont morts après...) ce qui a permis à l'Iran de reprocher aux Etats-Unis de les avoir « pris en otage ». En otage... est-ce de l'humour noir ou de l'humour chite ? Tout cela ressemble fort en tout cas à un air trop connu : la litanie indigeste des communiqués de pays en guerre, mensonges et démentis.

Jusqu'où iront-ils ?

On se souvient qu'il y a quelques semaines, les Etats-Unis menaçaient l'Iran de « raids préventifs » ; ils venaient alors de montrer aux journalistes et aux caméras un

navire iranien sur le pont duquel se trouvaient les fameuses mines, qui empêchaient en particulier la libre circulation des intérêts occidentaux sur cette « autoroute » qu'est le Golfe.



Les Iraniens étaient donc pris en flagrant délit. La disproportion des forces (même après l'Irangate, ça va de soi !) pouvait faire penser alors qu'après une telle menace un « règlement » était envisageable, ne serait-ce que pour limiter l'extension du conflit... Saura-t-on jamais si les événements relatés plus haut n'étaient pas déjà un « raid préventif » ?

Quoi qu'il en soit, cet accroissement des affrontements irano-américains donne lieu à des batailles navales, dont la principale efficacité est celle de vitrine marchande pour les armements américains. Pendant ce temps, la question des otages semble bien oubliée ; il est connu que l'Iran peut jouer un rôle

déterminant dans leur libération, mais cela est certainement très secondaire dans l'esprit des gouvernements français et américains (la question ne serait-elle pas déjà résolue sinon ?). On imagine que les otages

ne pèsent pas des millions de tonnes de brut à bas prix...

Il n'est pas un seul Etat — officiellement — qui soutienne militairement l'Iran, encore que Israël ne se cache pas tellement. En effet, l'ennemi (l'Iran) de l'ennemi d'Israël (l'Irak) ne peut être qu'un ami, même si il est violemment antisioniste. Les affaires sont les affaires.

Voici donc un conflit parfaitement alimenté. Ajoutez à cela un fanatisme religieux tel qu'en faisant la guerre aux Etats-Unis (« avec plaisir », a dit l'ayatollah Rafsanjani) l'Iran souhaite exterminer le grand Satan... et le pire est à craindre.

Le Furet

DIPLOMATIE

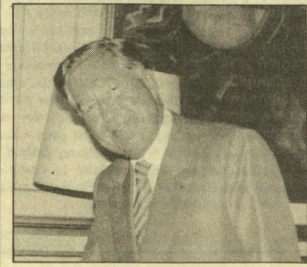
Quel métier !

QUEL ingrat métier ! Se déplacer sans arrêts rien que pour serrer des pognes pleines de sang... Pauvre Raymond ! Et en plus, chose à peine croyable, il fait ça devant tout le monde ! Tout le monde l'a vu rentrer précipitamment de Buenos Aires pour rencontrer Botha. Pour quoi faire ? Pour sûr, le bas peuple des électeurs est bien trop con pour comprendre ; on ne le lui dit pas ! Ou bien est-ce invouable ? En tout cas, on a voulu nous faire croire que le gouvernement français tentait de faire pression contre l'apartheid et ça, c'est totalement faux.

On sait que le boycott déclaré n'est pas suivi d'effet ; la France importe toujours du charbon sud-africain en grande quantité et par ailleurs, l'apartheid à la française existe, et même si en Nouvelle-Calédonie les Mélanésiens ont le droit de vote ce n'est que pour reconnaître leur propre colonisation. Allez, gageons qu'ils ont parlé affaires.

Tout comme en Syrie où le diplomate volant s'est rendu peu après. Là, c'est l'évidence, et les médias se sont indignés, comme il se doit : les exportations françaises vers la Syrie ont diminué de 50% au premier semestre 1987. On sait que des quelques otages pris au Liban, certains ont été libérés et sont alors réapparus à Damas... et voilà qu'on apprend que la France n'a jamais sollicité la Syrie sur ce sujet (1). Que ce doit être dur à assumer des choses pareilles ! Pauvre Raymond...

Elysard FRONTEUR

(1) *Le Monde* du 12 octobre 1987.

PAYS-BAS

Etat de siège dans les squatts

SAMEDI 19 septembre, eut lieu une manifestation antiraciste à Haarlem, cette manifestation s'est déroulée dans le calme. Elle avait pour but de s'opposer au rassemblement du Centrum Democraten, qui d'ailleurs a été interdit afin de maintenir l'ordre public. Le Centrum Democraten est l'équivalent du Front national en France, et a pour leader Janmaat.

Les manifestants se sont ensuite rendus à Deng Haag (La Haye) pour contester l'actuelle crise politique. Là, des vitrines de banques ont été brisées et le ministère des Finances, l'ambassade du Chili, un Mac Donald's ont été la cible des auto-

nomes. Plus tard, un groupe de manifestants est rentré au Blauwe Aanslag, un bâtiment squatté depuis 6 ou 7 ans. Sur leur chemin, ils ont rencontré des bandes de skinheads fascistes et des supporters de l'équipe de football du F.C. Den Haag. Parmi tous ces gens, il y a Ton Hoogduin, fasciste célèbre à Den Haag, ami de quelques membres de la police.

Affrontements

Les tensions ont commencé entre fascistes et squatters. Les skinheads entraînent les supporters vers Blauwe Aanslag. Ils sont environ trois cents, les squatters seulement quarante. Les fascistes ont attaqué

le squatt, en brisant les fenêtres et en jetant quelques cocktails Molotov. Au moins, un d'entre eux était armé. A l'intérieur, malgré la peur et la panique, des barricades sont montées pour résister à l'assaut.

La police, présente, n'intervint qu'après une heure et demi d'émeute. Par la suite, le chef de la police fut démis de ses fonctions et remplacé.

Le dimanche et le lundi, les attaques et les provocations fascistes continuèrent. Cette fois la police est intervenue aveuglément, frappant les passants, les voisins, une femme avec un gosse, et blessant un Turc. Selon la police, il y a eu soixante-treize arrestations. Mardi, débuta

des négociations entre la police, les squatters et la municipalité, pour que le calme revienne. Le quartier fut quadrillé par les flics et les M.E. (C.R.S. locaux), les rassemblements de plus de trois personnes interdits autour du Blauwe Aanslag.

L'état de siège

Aucun acte, pouvant être considéré comme une provocation n'était permis de la part des squatters (par exemple : se montrer aux fenêtres avec un casque ou une cagoule). La municipalité construisit un deuxième mur du côté rue/jardin, car le premier était trop pourri.

A l'intérieur du bâtiment, les barricades sont consolidées, toutes les fenêtres barricadées, et les tours de garde succèdent aux tours de garde. Pendant toute la semaine, trois cents squatters de toute la Hollande et quelques Italiens, Danois, Français, Belges participèrent à la garde du squatt.

Le samedi 26 septembre, il devait y avoir un rassemblement du Centrum Democraten à Den Haag, une manif fasciste et une contre-manif. Tout fut annulé. Pour dimanche,

pendant un match de football reste prévu pendant toute cette période, les actes de solidarité furent nombreux de la part du voisinage, de la communauté turque, des trotskystes et d'associations humanitaires, qui donnèrent du fric et de la bouffe. Des groupes venant de bus de Belgique, du Danemark et de l'Hafenstrasse (R.F.A.) voulaient apporter leur aide, pour le week-end, bien qu'il y ait suffisamment de monde.

Finalement le week-end a été calme, la police étant plus présente que jamais. Il y avait six cents flics pour «protéger» le Blauwe Aanslag. C'est le siège total ! Il n'y eut pas d'affrontements, mais la peste brune agit petit à petit. Depuis lundi, la police est partie, bien que le danger soit permanent ; risque pour le Blauwe Aanslag, mais aussi pour les minorités : Turcs, homosexuels et tant d'autres.

Le 17 octobre prochain, il y aura une manifestation massive et pacifiste à Den Haag, « Ne donnez aucune chance au racisme et au fascisme ! »

Correspondant
des Relations internationales

ETATS-UNIS

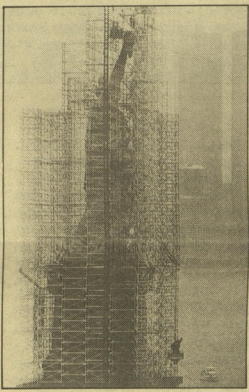
L'action directe

LE 22 mai dernier, le journal de Wall Street a découvert que les travailleurs américains revenaient à l'action directe pour faire aboutir leurs revendications. Il titrait « De plus en plus de syndicats utilisent les ralentissements ; les travailleurs sont payés pendant qu'ils endossent l'entreprise par une grève du zèle ».

Ainsi, chez Mac Donnell, le géant de l'aérospatiale, les travailleurs californiens refusèrent d'incorporer certaines pièces aux appareils M.D.-80 sous prétexte que manquait l'indispensable formulaire bleu, suivant ainsi le règlement à la lettre, imposant les conventions de sécurité, et surtout rendant la vie impossible au patron. L'entreprise ne put alors assurer toutes ses commandes. Les employés touchaient au point sensible : le portefeuille.

Chez Badcock et Wilcox's Barbeton (Ohio), il y a deux ans, l'entreprise refusait de lever des sanctions envers un syndicaliste. Les travailleurs ne se découragèrent pas. Ils ne demandèrent pas non plus d'aide à l'Etat. Au lieu de cela le journal rapporte : « une délégation de cinq personnes quitta son travail pour défendre le cas devant la direction. La direction les somma de reprendre la

tâche ou de partir, ils rentrèrent chez eux. De nouveau cinq personnes discutèrent. Ceci jusqu'à ce que l'entreprise ait renvoyé chez eux cinquante personnes ».



Ce genre de tactique entraîne éventuellement une relation neuve et sans concession. Sept cents infirmières de l'hôpital de Boston ont, durant un an et demi, pratiqué la grève du zèle refusant de répondre au téléphone, de déplacer les lits ou de faire quoi que ce soit qui ne fut pas dans leur fonction. Elles

obtiennent 23% d'augmentation étalée sur deux ans.

Le journal poursuit : « les syndiqués, au lieu de quitter leur lieu de travail, restent maintenant sur place pour combattre l'entreprise. Habituellement, les entreprises doivent continuer à payer les employés qui participent à un ralentissement, parce qu'ils continuent à travailler et à suivre les lois... Des conseillers en organisation de l'entreprise affirment tous que de plus en plus de sociétés les consultent sur la manière de répondre ».

Les stratégies conseillées comprennent les poursuites judiciaires, les grèves patronales (lock-out) et de s'en prendre aux syndiqués les plus « actifs ». Les anciens savent depuis longtemps qu'il n'y a rien de comparable à une petite action directe, efficace grâce à la solidarité, pour montrer aux patrons qu'ils ne prennent pas le bon chemin. Aujourd'hui que de nombreux compagnons syndiqués reviennent aux tactiques construites par le mouvement ouvrier, peut-être verrons-nous bientôt la fin des défaites et des concessions qui ont dominé ces dernières années.

Traduction de
« Industrial Workers »

AUSTRALIE

Anarcho-syndicalisme

Nous recevons pour la première fois *Unity*, un bulletin anarcho-syndicaliste des postes australiennes. Nous traduisons ici un passage où ils définissent leur stratégie actuelle de lutte syndicale.

CE qui, pour nous (*Unity*), tient lieu de syndicat c'est : une force ouvrière décentralisée et démocratique. Dans notre syndicat le bureau fédéral a les pleins pouvoirs. Il peut diriger les membres sur des actions, même contre l'avis d'un vote. Nous voulons une structure syndicale qui établisse que toute les décisions soient prises par les membres concernés. Nous voulons que les luttes soient impulsées par les sections d'entreprise et par un réseau destiné à répondre à nos préoccupations quotidiennes. Nous sommes les membres, nous sommes le syndicat, nous prenons les décisions.

Aucune organisation autoritaire ne peut nous dire ce qu'il faut faire. Nous voulons seulement des mandats qu'ils coordonnent les décisions prises par les membres. Le bureau ne doit pas prendre de décision par dessus les syndiqués. Les délégués devraient seulement effectuer trois fonctions :

- la coordination des décisions (incluant l'aide aux négociations) ;
- la recherche des résultats (salaires, cas particuliers, santé et sécurité...);
- travail de secrétariat (fichiers, comptabilités). La première fonction (coordination par secteurs d'activités) serait définie par tous les membres.

Refusons aux permanents les salaires importants. Les salaires du personnel du bureau fédéral ne doivent pas excéder la moyenne de ceux des membres. Seules les dépenses justifiées (voyages) seraient remboursées. Cessons la dilapidation des fonds syndicaux.

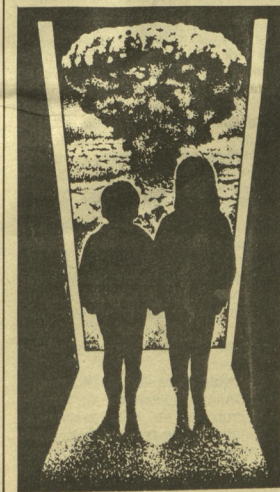
L'accent doit être mis sur les négociations locales menées par des délégués locaux. Nous ne voulons plus de négociations secrètes, dont seuls nous sont divulgués les résultats définitifs. Des intérêts plus larges doivent être défendus par des délégués mandatés par des comités régionaux avec juste une aide coordinatrice de bureau syndical. Là encore son rôle doit être l'aide et le conseil, non l'ordre et le contrôle.

Nous appelons tous les syndiqués, quelle que soit leur organisation à travailler dans ce sens. Nous énonçons clairement que cette déclaration est celle d'un journal, non celui d'un syndicat. Toutes les contributions des travailleurs seront les bienvenues. Nous réclamons une intersyndicale, dans chaque secteur d'activités, conçue selon les principes précédemment cités. Tous les travailleurs d'une même industrie devraient s'unir en une seule organisation.

Traduction de *Unity*

NOUVELLE-ZÉLANDE

Zone dénucléarisée



EN 1984, David Lange, élu premier ministre travailliste, réalisa son mandat en cela qu'il déclara la Nouvelle-Zélande zone dénucléarisée. La population s'était en effet, à 72%, exprimée lors d'un référendum contre le développement des centrales nucléaires civiles et l'utilisation de l'armement atomique. Lorsqu'en 1985, l'administration Reagan demanda l'autorisation de mouiller en rade d'Auckland un bâtiment de guerre, La Nouvelle-Zélande voulut savoir si ce bateau était doté d'armes atomiques. Or, les Etats-Unis ont pour principe de ne pas divulguer la nature de l'arsenal qu'ils déplacent sur les territoires alliés. David Lange, déclara à cette occasion : « Nous ne demanderons jamais à un allié de nous défendre en détruisant la planète », comprenez que le gouvernement travailliste acceptait les vaisseaux de guerre dit « conventionnels ».

Les Etats-Unis brisèrent alors l'alliance (A.N.Z.U.S.) de défense mutuelle en vigueur depuis 35 ans. Les stratèges américains redoutent en effet que des pays tels que le Japon, l'Australie, le Royaume-uni ou l'Allemagne de l'Ouest ne suivent cet exemple. Selon David Lange, « Les Etats-Unis, le Royaume-uni et la France refusent de signer un traité de dénucléarisation du Pacifique-Sud, car cela leur interdirait leurs tests et la probable utilisation de cet espace comme zone d'affrontement ».

Ainsi C.I.A., M.I.5, A.S.I.O. et D.G.S.E. tentent d'enrayer le mouvement néo-zélandais pour la paix. Aujourd'hui, 72% de la population de cette île vit en zone dénucléarisée. Comme aux Etats-Unis, le mouvement antinucléaire de Nouvelle-Zélande est relié à une forte éthique écologiste.

New Zealand Nuclear Free Zone Committee

MANIFESTATION

Un colloque Pierre-Joseph Proudhon à Paris et à Besançon

C'EST avec le plus vif intérêt et beaucoup de plaisir que nous annonçons à nos lecteurs la tenue d'un colloque international consacré à Pierre-Joseph Proudhon. Organisé par un groupe d'éminents spécialistes, nous nous devons d'accorder à cette manifestation toute la place que mérite un tel événement.

En effet, vouloir construire aujourd'hui l'anarchisme passe nécessairement par l'étude et la réédition de celui qui sut toujours allier le socialisme à la liberté, qui sut faire des grands principes républicains de liberté, d'égalité et de fraternité une application directe dans le domaine économique et social. C'est volontiers que nous cérons la plume à Maurice Gauthier, afin qu'il nous présente, dans les lignes qui suivent, la Société et l'Atelier Proudhon qui sont à l'origine de ce colloque.

RÉGIS

NOS lecteurs n'ignorent pas l'importance du « père de l'anarchie », Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865), non seulement en tant qu'initiateur du courant dont ils se réclament mais pour tout le socialisme d'inspiration libertaire et fédéraliste. Ils seront donc intéressés de savoir qu'un colloque international sur ce penseur doit se tenir à Paris et à Besançon les 22, 23 et 24 octobre prochains. Ses organisateurs sont la Société Proudhon et l'Atelier Proudhon de l'École des hautes études en sciences sociales (E.H.S.S.), avec l'appui de plusieurs universitaires ou collectivités locales.

Fondée en 1982, la Société P.-J. Proudhon a pris la suite de plusieurs initiatives anciennes, dont les animateurs sont tous aujourd'hui disparus. Elle réunit des universitaires, chercheurs indépendants et militants syndicalistes ou politiques pour étudier, faire connaître et actualiser les idées du grand bison-tin.

La société s'efforce de susciter des recherches historiques comparatives autour de l'œuvre de Proudhon mais aussi sur l'ensemble de la pensée sociale aux XIX^e et XX^e siècles. Plus généralement, elle veut être un lieu d'échanges et de confrontations tant sur le plan français qu'international entre tous ceux — précise ses statuts — « qui acceptent comme règle le pluralisme économique, politique et idéologique ».

Son président d'honneur est Jean Bancal, professeur à l'Université Paris-III et auteur de travaux sur Proudhon qui font autorité. Le pré-



sident en exercice est Pierre Ansart, professeur à Paris-VII, bien connu pour avoir renouvelé les études sur les théories et la pratique du mouvement anarchiste. Dans le comité figurent également des écrivains connus pour leurs ouvrages sur le proudhonisme ainsi que des chercheurs plus jeunes, spécialisés dans divers domaines susceptibles d'éclairer l'œuvre de Proudhon. Le siège de la Société est à l'E.H.S.S., 54, boulevard Raspail, Paris 6^e. Elle compte actuellement plus de cent membres, tant en France qu'à l'étranger.

L'Atelier Proudhon existait quel-ques temps avant la Société, qui est

d'ailleurs en grande partie sa création. Il s'agit d'un séminaire régulier de l'E.H.S.S. fonctionnant sous la direction de Mme Rosemarie Ferenczi, maître de conférences (en retraite depuis cette année, mais toujours active), et d'un collectif de chercheurs. Ce groupe se proposait initialement, et à toujours parmi ses objectifs principaux, de relancer les études prouhoniennes dans le milieu universitaire, en rendant à l'œuvre de cet auteur la place de premier ordre qui doit lui revenir dans l'étude de la pensée socialiste.

L'Atelier entend aussi apporter sa contribution aux débats les plus contemporains concernant la démocratie, le pluralisme, la régionalisation et la décentralisation, l'évolution de la notion de propriété et le développement des réseaux d'échanges économiques et culturels, la conception d'un pouvoir politique non autoritaire, etc. Ses travaux se sont efforcés de montrer que la pensée du créateur de l'anarchisme et du fédéralisme, rigoureusement cohérente dans sa complexité, fournit nombre d'éléments d'analyse et continue à ouvrir des voies nouvelles dans les débats les plus contemporains.

Au rythme de ses séances hebdomadaires, depuis déjà sept années, l'Atelier Proudhon — qui se réunit le plus souvent rue de la Tour dans le 17^e — ne s'est pas contenté de bénéficier des travaux de ses participants habituels mais s'est enrichi de nombreuses contributions extérieures, dont les auteurs sont parfois devenus ensuite des fidèles. Il est suivi aussi par des étudiants de diverses origines, souvent préparant des thèses, certains venus de très loin — Chine et Japon entres autres — ainsi que par plusieurs collaborateurs de ce journal.

Signalons enfin que, depuis 1986, l'Atelier publie les plus notables de ses « Travaux » dans une série de fascicules édités et publiés en coopération — de façon très prouhoniennne — par leurs auteurs. Cette série, qui en est à son septième numéro (le huitième doit paraître prochainement), est en vente notamment à la librairie du Monde libertaire. On trouvera ci-contre le détail de ces titres.

Le colloque

« Pouvoirs et libertés »

Les premiers résultats obtenus, tant par la Société que par l'Atelier, ont incité ces deux groupes si proches à unir une fois de plus leurs efforts pour mettre sur pied un colloque international consacré à Proudhon. Aucune manifestation de ce genre ne s'était tenue depuis celle organisée à Bruxelles, en 1965, sous les auspices de l'Institut de sociologie de l'université et intitulé « L'actualité de Proudhon ». Les importantes publications intervenues en plus de vingt ans, autant que les transformations du monde, justifient amplement cette mise à jour.

Le thème du nouveau colloque qui va se tenir à la fin de ce mois est : « Des pouvoirs et des libertés ». Comme l'a dit le président Ansart, ce sujet s'est imposé aux membres de la Société Proudhon à la fois pour des raisons internes et pour des motifs d'actualité.

Il leur est apparu que la question du Pouvoir et de la Liberté, comme celle des rapports entre les pouvoirs (politiques, économiques, idéologiques) et « les » libertés, traverse toute l'œuvre de Proudhon, depuis le Premier Mémoire jusqu'à la Capacité politique des classes ouvrières. Ces rapports néanmoins

Programme du colloque Proudhon

Paris, jeudi 22 octobre, Maison de la Recherche, 54, rue de Varenne, Paris 7^e :

• de 9 h à 12 h, « Des pouvoirs et des libertés » : Pierre Ansart et Jean-Jacques Poupougnac, « La dialectique des pouvoirs et des libertés » ; Jacques Rancière et Stéphane Douailler, « Deux modèles de l'égalité : l'émancipation intellectuelle de Jacotot et la justice prouhoniennne » ; Bernard Voyenne et Chantal Gaillard, « La dialectique égalité-liberté dans l'œuvre de Proudhon ».

• de 14 h 30 à 17 h 30, « Pouvoirs, libertés et économie sociale » : Jean Bancal et Jacques Langlois, « Pouvoirs, liberté et économie sociale » ; Patrick Cingolani, « Proudhon et Joseph de Maistre » ; Christiane Mauve et Marie-Françoise Lévy, « La femme, puissance de fascination » ; Jean Duvignaud et Gilda Manganaro-Favaretto, « Société et Pouvoir d'Etat ».

Paris, vendredi 23 octobre :

• de 9 h à 12 h, « Pouvoirs et libertés politiques » : Lutz Roemheld et Serge Cosseron, « Le fédéralisme de P.-J. Proudhon » ; Mirella Larizza-Lolli, « La dynamique de l'extinction du pouvoir selon P.-J. Proudhon » ; Georges Navet et Rosemarie Ferenczi, « L'épopée, la rhétorique et la justice ».

Besançon, samedi 24 octobre, Kursaal :

• de 9 h à 12 h, « Libertés et créations » : Gaston Bordet et Alain Antoine, « Peuple et pouvoir dans "De la Capacité politique des classes ouvrières" » ; Jean Borrelli, « Proudhon et la question de l'artiste » ; Jean-Paul Thomas et Patrice Vermeren, « Les séries, de Fourier à Proudhon ».

ne sont pas simples et, comme souvent dans la réflexion de cet auteur, certaines formules claironnantes dissimulent un cheminement beaucoup plus subtil qu'il faut mettre en lumière. C'est ce que l'on attend des interventions, dont nous donnons le programme détaillé (voir ci-contre).

La seconde raison — issue celle-là de l'actualité — qui a fait choisir ce thème de réflexion est que l'on pouvait croire dans les années 60 la question Pouvoir-Liberté figée dans des réponses stéréotypées, alors que l'interrogation à leur sujet surgit désormais avec une force toute nouvelle. Elle impose, pour le moins, de nouvelles formulations. D'où la nécessité de relire à ce sujet Proudhon, lui qui a su échapper aux simplismes en affrontant les dialectiques des contraintes et des libérations dans leurs multiples dimensions.

Les organisateurs (par un défi quelque peu audacieux sur le plan matériel) ont tenu à ce que ces journées se tiennent à la fois à Paris, carrefour de rencontres internationales, et à Besançon, non seulement le lieu de naissance de Proudhon mais celui où son culte de la liberté a été nourri par le puissant particularisme franc-comtois.

Ainsi la journée du jeudi et la matinée du vendredi se dérouleront dans la capitale, à la Maison de la Recherche, 54, rue de Varenne,

Paris 7^e (l'entrée est absolument libre et gratuite). Puis, l'après-midi de ce même vendredi, les participants qui le pourront se rendront par le T.G.V. à Besançon où, avec le concours de l'Université de Franche-Comté et de plusieurs institutions régionales, aura lieu une journée supplémentaire de colloque, suivie d'une visite des sites prouhoniens et d'une excursion (facultative) dans cette région riche de nombreux centres d'intérêts.

Outre l'importance des sujets traités, le colloque (1) sera l'occasion pour tous ceux que des raisons diverses auront pu réunir de se rencontrer afin de confronter leurs points de vue. Les discussions seront, dans la limite du temps disponible, éminemment libres et ouvertes. Comme le veut l'esprit même du proudhonisme qui s'est toujours refusé à s'enfermer dans un système pour privilégier la rencontre, le dialogue et la libre recherche. Ces journées seront réussies si elles restent d'abord disponibles pour l'amitié.

Maurice GAUTHIER

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce colloque, en particulier sur le déplacement à Besançon, on peut s'adresser à Mme Chantal Gaillard, trésorière de la Société P.-J. Proudhon, 11, rue Gounod, 92000 Nanterre. On peut également obtenir des renseignements auprès de Régis ou Philippe, à la librairie du Monde libertaire (tél. : [16.1] 48.05.34.08), qui sont parfaitement au courant.

Ouvrages disponibles à la librairie du Monde libertaire

- Ansart P.
Sociologie de Proudhon (58 F)
- Proudhon. Textes et débats (31 F)
- Bancal J.
Pluralisme et autogestion (2 volumes, à 49 F chaque)
- Proudhon et l'autogestion (35 F)
- Haubtmann P.
La philosophie sociale de P.-J. Proudhon (106 F)
- Proudhon, Marx et la pensée allemande (114 F)
- Proudhon (237 F)
- Langlois J.
Défense et actualité de Proudhon (26 F)
- Proudhon P.-J.
Justice et liberté (65 F)
- Contradictions politiques (180 F)
- Correspondances (les 7 volumes, 4 494 F)
- De la capacité politique des classes ouvrières (80 F)
- Fonds M. Rivière reprint Slatkine (sous réserve de modifications, 20% d'arrhes à la commande), Œuvres complètes (15 tomes, 18 volumes)
- Fonds Rivière (sous réserve de modifications)
 - Carnets 2 (210 F)
 - Carnets 3 (210 F)
 - Carnets 4 (210 F)
 - Principe fédératif (210 F)
- Proudhon/Marx
Philosophie de la misère/Misère de la philosophie (les 3 volumes, 200 F et 80 F chaque)
- Voyenne B.
Histoire de l'idée fédéraliste : les sources (tome I, 30 F)
- Histoire de l'idée fédéraliste : le fédéralisme de Proudhon (tome II, 18 F)
- Histoire de l'idée fédéraliste : les lignées prouhoniennes (tome III, 50 F)
- P.-J. Proudhon : mémoires sur ma vie (82 F)

Fascicules des

« Travaux de l'Atelier Proudhon »

- N° 1, Proudhon et la propriété, Chantal Gaillard (25 F).
- N° 2, Proudhon et la révolution, Bernard Voyenne (25 F).
- N° 3, Proudhon, lecteur de Fourier, Jean-Paul Thomas (25 F).
- N° 4, La troisième Révélation : Dieu, l'Histoire et la Politique chez Joseph de Maistre (1753-1821), Patrick Cingolani (25 F).
- N° 5, Les deux sexes de l'esprit (analyse et synthèse chez Michelet), Georges Navet (25 F).
- N° 6, Le cercle Proudhon, 1911-1914 (entre le syndicalisme révolutionnaire et l'Action Française), Georges Navet (25 F).
- N° 7, Le débat sur la propriété au XVIII^e siècle, (première partie : De la défense à la limitation de la propriété), Chantal Gaillard (25 F).
- N° 8 (à paraître), Le débat sur la propriété au XVIII^e siècle, (deuxième partie : De la limitation à l'abolition de la propriété), Chantal Gaillard.

Ces fascicules sont en vente à la librairie du Monde libertaire.

CINÉMA

« Au revoir les enfants »

UNE crapule politicienne contestait récemment la réalité du génocide juif durant la guerre. *Jeu du hasard*, le film de Malle sort cette semaine, et, par le seul regard d'un enfant qu'on emmène, il fait contre-poids au mugissement de la bête immonde : peu importe et combien, s'il n'y avait eu que celui-là, ce serait déjà l'horreur.

Le film, fortement teinté des couleurs lourdes du souvenir, commence comme une chronique de la vie d'une école sous l'occupation. A l'époque, les photos de filles à poils étaient moins bandantes, la bouffe des cantines encore plus dégueulasse, mais les profs avaient l'air moins chiants. Peut-être se rendaient-ils compte que l'autoritarisme n'avait pas que du bon. Le

film se termine par la dénonciation des enfants juifs cachés dans les classes, et par leur envoi dans les camps. Le « *Au revoir les enfants* » lancé à ceux qui restent par le curé directeur d'école, embarqué lui aussi, restera un vœu pieux. C'est-à-dire, comme chacun sait, un de ces vœux qui ne se réaliseront pas : on ne reverra jamais ni les uns ni les autres.

Ne vous laissez pas décourager par cette histoire qui frôle la banalité, voire le racolage aux bons sentiments ; Malle filme à la pointe du cœur, tout est juste, des personnages des enfants (et filmer des enfants sans enfantillage, ce n'est pas donné à beaucoup de monde), jusqu'au moindre des petits rôles (ce jeune milicien, déferent à l'égard des clients d'un restaurant

bourgeois, qui devient orduier lorsqu'il découvre que l'un de ceux-ci est juif).

Malle ne semble pas tenir en très grande estime le cinéma. Il déclare : « *Le cinéma est un médiocre véhicule des idées* ». Pourtant, l'une des scènes les plus bouleversantes du film est celle où, assistant côte à côte à la projection d'un « *Charlot* », mômes et adultes, austère curé et petit trafiquant de marché noir en passe de devenir collabo, tous se fendent la pipe en cœur ; fraternellement, chaleureusement, grâce au cinéma. Alors, qu'est-ce qui vaut mieux ? Les « *idées* » d'un gros con, ou les émotions d'un homme de cœur ? Vive le cinéma !

DAGORY

NOTE DE LECTURE

« Ecrits oubliés » de Armand Robin

Nous les libertaires ni les amoureux de la littérature et particulièrement de la poésie n'ont oublié Armand Robin. Il y a quelques années paraissait un Armand Robin, dans la collection « *Poètes d'aujourd'hui* » de Seghers, et Gallimard rééditait son roman *Le temps qu'il fait* ; mais aussi les éditions « *Le temps qu'il fait* ».

Les *Ecrits oubliés* sont le rassemblement en deux volumes de textes que Robin fit paraître dans de très diverses revues telles *Europe*, *Esprit*, *N.R.F.*, *Comœdia*, *Le Libertaire*, *N.N.R.F.*, *La gazette de Lausanne*... Le premier volume, consacré aux essais critiques, comporte non seulement des critiques d'ouvrages littéraires dans lesquelles Robin montre assez souvent des opinions fort tranchées, mais aussi des lettres et des essais. Deux caractéristiques apparaissent à l'évidence : un grand amour de la littérature, bien sûr, et un itinéraire politique fait d'engagements pour lesquels

son arme la plus forte était sa plume.

Radicalement anticommuniste

D'abord communiste, il revient radicalement anticommuniste d'un voyage à Moscou. Son seul espoir « *pour la conscience des hommes* » est tombé de haut, à tel point qu'il avoue : « *Il me semble aussi de plus en plus (cette phrase m'est très pénible à écrire, mais devant vous il ne faut pas que je sois lâche, que je craigne ma propre pensée), que le peuple en gros mérite son destin et que s'il n'accède pas à la culture, c'est qu'il n'en est pas digne, c'est qu'il préfère la danse ou le vin. (1)* » Mais l'espoir semble renaitre lorsqu'il s'interroge : « *comment (...) ne pas penser qu'il n'est plus qu'une chose qui compte : transformer toute guerre civile des pauvres au profit des aristocraties politiques en guerres des pauvres contre ces aristocraties politiques,*

quelles qu'elles soient ? (2) » Un espoir libertaire...

Quand Robin critique un livre, il s'intéresse à la valeur du style de l'ouvrage autant qu'à son contenu et en particulier à son contexte idéologique, et ce dernier aspect de la critique est abordé très franchement. Cela ne l'empêche pas de ne s'attarder que très peu sur ce qu'il n'aime pas sauf quelquefois pour attaquer des communistes, et particulièrement pour insulter Aragon (« *nommer Aragon, ce n'est d'ailleurs pas nommer un homme* », par exemple).

Durant la guerre

Que faisait Armand Robin pendant la guerre ? Il habitait Paris ; il écrivait et, plaçant très haut le statut de l'écrivain, justifiait que ce qu'il pouvait faire de mieux en ces circonstances était d'écrire. On trouve alors sa signature dans la *N.R.F.*, dirigée par Drieu la Rochelle et dans *Comœdia*. Dénoncé pour cela par les communistes — il figura sur la liste noire de l'Union des écrivains — il se montra plutôt fier de cette mise au ban ; toujours par anticommunisme. Il est vrai pourtant qu'avant d'être dénoncé à la Gestapo, il aidait la résistance par son travail au ministère de l'Information.

Travailleur infatigable, il étudiait les langues et parvint à en connaître une vingtaine. Armand Robin a ainsi fait découvrir de passionnés poètes inconnus et révéla de nombreux écrits, traduisant Pasternak, Essenine, Maïakovski, Nichiewiez, Lahiti, Khayam... (le deuxième volume des *Ecrits oubliés* est particulièrement consacré aux traductions).

Après la guerre, Robin rejoignit la Fédération anarchiste — durant les mêmes années que Brassens (ils habitaient aussi tous deux le XV^e arrondissement de Paris) — et écrivit dans *Le Libertaire* des articles pour la plupart relatifs à l'Union soviétique ou au communisme. Ainsi, il y défendit Eluard en tant que poète, tout en déplorant avec force qu'il ait mis sa plume au service de Staline. Les *Ecrits oubliés* nous font mieux connaître ce personnage dont la triste fin s'est accompagnée de la disparition scandaleuse (saisie par la police) de l'essentiel de son travail.

GUY

(1) Lettre à Jean Guéhenno, *Ecrits oubliés* (volume 1, page 24).

(2) Une journée, *Esprit*, septembre 1937, op cit page 54.

Ecrits oubliés (2 volumes), Editions Ubacs, en vente à la librairie du Monde libertaire (134 et 116 F).

Programmes de Radio-Libertaire

Vendredi 16 octobre

- « Micro-Musique » (8 h à 10 h) : micro-musique, flashs-infos.
- « Music Hall » (10 h à 12 h) : l'émission du T.L.P.-Déjazet.
- « Revue de presse » (12 h à 12 h 30).
- « H. comme hasard » (12 h 30 à 14 h) : un roman oublié de Wells (suite).
- « Disques à la demande » (14 h à 17 h) : disques à la demande et petites annonces, un seul numéro le 42.62.90.51.
- « Revue de presse et front des radios libres » (17 h à 18 h).
- « Radio-Esperanto » (18 h à 19 h) : la langue internationale.
- « L'invité du vendredi » (19 h à 21 h) : Alain Moisenard présente la vie des sections de la Ligue des droits de l'homme.
- « Les nuits " off " » (22 h 30 à 2 h).

Samedi 17 octobre

- « Revue de Presse » (8 h à 9 h).
- « Micro-Musique » (9 h à 10 h 30).
- « Le père peinard » (10 h 30 à 11 h 30) : un mauvais moment à passer pour l'engance autoritaire.
- « Chroniques syndicales » (11 h 30 à 14 h) : émission spéciale prud'homme, aspects juridiques et bilan de la journée d'action de la F.E.N. du 16 octobre.
- « De bouche à ortell » (14 h à 16 h 30) : magazine de la chanson.
- « L'amarante » (16 h 30 à 17 h 30) : consommation et cadre de vie.
- « Musics in the glen » (17 h 30 à 18 h 30) : musiques et folklore irlandais.
- « Santé et médecine » (18 h 30 à 20 h 30) : toubibs et pharmaciens vous n'avez qu'à bien vous tenir.
- « Jazz en liberté » (22 h 30 à 2 h) : poussée free.

Dimanche 18 octobre

- « *Ua yu guang bô* » (8 h à 10 h) : émission culturelle et d'information en langue chinoise.
- « Matinée anticléricale » (10 h à 12 h) : propos pieux avec la Libre Pensée.
- « Folk à lier » (12 h à 14 h 30) : les groupes « Guet apens », « Dulceline » et « Danowelgan » sont invités.
- « Fondus au noir » (17 h à 18 h 30) : cinéma.
- « Le magazine libertaire » (18 h 30 à 20 h) : émission spéciale sur les six ans de la mort d'A. Baader, Gudrun Ensslin et J.-C. Raspe avec Anne Steiner et Loïc Debray (sous réserve).
- « Rouge profond » (20 h à 22 h 30) : fantastique.

Lundi 19 octobre

- « Micro-Musique » (8 h à 10 h).
- « Sélection hebdomadaire » (10 h à 12 h) : rediffusion.
- « Chronique du lundi » (12 h à 14 h) : revue de presse, commentaires d'actualité et musique.
- « Mémoire sociale » (15 h 30 à 17 h) : documents sonores.
- « Croisière sur le Golfe » (17 h à 18 h 30) : magazine culturel, historique et politique sur le Golfe persique.
- « Chroniques syndicales » (18 h 30 à 20 h 30).
- « Ça urge au bout de la scène » (20 h 30 à 22 h) : magazine sur la chanson.
- « Humeur Criminelle » (22 h à 24 h) : polar et roman noir.
- « Onde noire » (24 h à 2 h) : l'univers musical et culturel jamaïcain.

Mardi 6 octobre

- « Micro-Musique » (8 h à 10 h).
- « Le petit observatoire de la désinformation » (10 h à 12 h) : l'actualité démontée !
- « Revue de presse » (12 h à 14 h).
- « Histoire courte » (14 h à 15 h 30).
- « Destination rupture » (16 h 30 à 18 h 30) : point de vue sur l'économie.
- « Micro-climat » (18 h à 19 h 30) : écologie et environnement.
- « La clé de 13 » (19 h 30 à 20 h 30) : parole aux associations.
- « Radio-Libertaria » (20 h 30 à 22 h 30) : analyse libertaire de l'actualité proposée par des militants de la C.N.T.-A.I.T.
- « Blues en liberté » (22 h 30 à 1 h) : le zydeco de la Louisiane, le « french blues » autour de Clifton Chenier.

Mercredi 21 octobre

- « Micro-Musique » (8 h à 10 h).
- « Aux Puces » (10 h à 12 h) : musique classique de bric et de broc.
- « Revue de presse » (12 h à 12 h 30).
- « Y-a-t'il un spectateur dans la salle » (12 h 30 à 13 h 30) : théâtre.
- « Tragédie minuscule » (13 h 30 à 14 h 30) : tradition sociale des marionnettes et spectacles contemporains.
- « La terre nourrit tout » (14 h 30 à 15 h 30) : enfants.
- « Sens interdit » (17 h 15 à 18 h 30) : médecine et psychiatrie.
- « Femmes libres » (19 h à 20 h 30) : les femmes et le fascisme.
- « L'homme et la terre » (20 h 30 à 22 h 30) : magazine sur les sciences humaines.
- « Traffic » (22 h 30 à 1 h) : rock, new wave et fanzine.

Jeudi 22 octobre

- « Micro-Musique » (8 h à 10 h).
- « 89.4 le matin » (10 h à 12 h) : actualité, faits divers et invités.
- « Mon nom est personne » (12 h à 14 h) : cinéma et théâtre.
- « Enlève-vois » (16 h 30 à 18 h) : lecture de nouvelles.
- « Les courants d'arts s'envolent... » (20 h 30 à 22 h 30) : peinture, arts plastiques, photographie...
- « Epsilonia » (22 h 30 à 1 h) : rock et dossiers.

SOIRÉE RADIO-LIBERTAIRE

Vous avez dit Offenbach ?

Ce n'est pas du Robert Hossein, seulement quatre comédiens et un pianiste. Ce n'est pas au Zénith, mais, au fond d'une impasse borgne près du métro Goncourt, annoncée par une enseignne sinistre digne des claques du XIX^e siècle, une minuscule salle de soixante places où des acteurs ont tendance à marcher sur les pieds des spectateurs. Ce n'est même pas un grand texte contemporain, juste une création collective à partir d'une pièce d'Offenbach. Mais c'est le vrai théâtre.

Entendez par là qu'on y trouve une ambiance, une chaleur, une complicité réelle entre comédiens et spectateurs, et qu'on a l'impression, en sortant de la salle, que la vie est belle parce que des gens viennent de vous offrir quelque chose de rare.

L'histoire ? une ultime répétition de l'opérette *Bagatelle*, juste avant la première... Evidemment, rien ne marche : on se retrouve dans le noir parce que la régie tombe en panne, la Castafiore locale (sublissime Corinne Laporte) est enrôlée, le pianiste bouffe son sandwich entre deux trilles, le jeune premier se casse la gueule dans les décors parce qu'il n'a pas pris le temps d'ôter ses patins à roulettes. Et toute cette basse-cour s'envoie des piques entre les répliques.

Des moments subtils, et aussi des duos d'Offenbach (style « *J'ai deux amours, la bonne et ma clarinette* ») à se pisser dans les poches. Ce spectacle, j'ai eu envie de le partager avec les auditeurs de Radio-Libertaire (c'est vrai, on ne se voit jamais). Jeudi 22 octobre, on va faire un test : une soirée Radio-Libertaire (si ça marche, on en fera d'autres). Il y aura pas mal d'amateurs de la radio, et, j'espère, un maximum d'auditeurs. Vous pouvez réserver tout de suite à la librairie du Monde libertaire (tarif réduit : 40 F). Et surtout, si vous prenez votre carte d'auditeur maintenant, on vous offre la place gratuite (ça coûte 100 F, vous aurez droit à plein de réductions sur des spectacles toute l'année, et, aussi, ça serait quand même bien que vous souteniez la radio de façon un peu positive). A jeudi...

DAGORY

Théâtre Arcane, 168, rue Saint-Maur, 75011 Paris. Prix des places : 60 F, tarif normal, et 40 F, tarif réduit. Soirée Radio-Libertaire, le jeudi 22 octobre, à 20 h 30, pour renseignements et locations : librairie du Monde libertaire, 145, rue Amélot, 75011 Paris (tél : 116.11 48.05.34.08).

Radio Libertaire

FÉDÉRATION ANARCHISTE 145, rue Amélot, 75011 Paris

ÉRIC HÉBERT

De drôles de paroissiens !

COMME nous l'annoncions la semaine précédente, le jugement en appel de notre camarade Eric Hébert, condamné en première instance à 14 mois de prison ferme, s'est déroulé le 14 octobre à Douai. A l'heure où ces lignes sont écrites, nous ne connaissons pas la sentence de celui-ci et un compte rendu ne sera possible que dans le prochain *Monde libertaire*.

En attendant, si vous désirez être informé du sort de notre compagnon, vous pouvez écouter en région parisienne Radio-Libertaire ou bien appeler le répondant antimilitariste (tél : (16.1) 43.03.62.03).

Publicité gratuite

La C.O.M.A.T.E.C. (société de nettoyage du métro parisien) doit être contente. En mai, le comité de soutien à Eric lui avait fourni du travail en rebaptisant plusieurs stations de métro ; la semaine dernière c'est un nouveau groupe qui lui procure matière à publicité (1).

Jeudi matin, des affiches apposées dans un trentaine de stations (2) appelaient par « avis à la population » à s'adresser à la gendarmerie la plus proche ou à téléphoner au ministère de la Défense. Il s'agissait des possibles « risques de contagion de l'expérience Eric Hébert », et le communiqué de presse, tout en rappelant les raisons de l'insoumission de notre compagnon, était signé par un « groupe des insoumis "sidique" Einstein ».

Bien que nous comprenions les raisons ayant poussé ces personnes à agir, il est malgré tout quelque peu irresponsable d'affoler ainsi la population au sujet de risques qui ne sauraient exister selon les plus hautes autorités du pays. De plus, la presse faisant son travail de façon que l'on ne peut ignorer, il est inutile de cultiver le « sensationnalisme » pour informer le public au sujet des luttes antimilitaristes.

Quoi qu'il en soit, nous avons appris que le standard du ministère a été fort fréquenté ce jour-là et plusieurs appels ont même pu être

retransmis à l'antenne de Radio-Libertaire (cocasse !).

De drôles de paroissiens

Toujours en soutien à Eric, les réfractaires ne sont pas restés inactifs cette semaine. De drôles de paroissiens ont occupé dimanche matin la tour nord de Notre-Dame de Paris. Arrivés à dix heures, ils se sont barricadés jusqu'à douze heures dans ce lieu, plantant un drapeau noir, une banderole réclamant la libération d'Eric Hébert et lançant dans le ciel serin des tracts en plusieurs langues.

Cette agitation, ainsi que quelques fumigènes, ont attiré la gent policière et pompière. Ces sept personnes, de la Fédération anarchiste et de l'Union pacifiste de France, étaient soutenues sur le parvis par une trentaine de camarades distribuant, eux aussi, les mêmes textes et informant les touristes de la situation.

Les occupants et quatre distributeurs de tracts furent conduits au commissariat du quatrième arrondissement. Ils en sortirent assez rapidement grâce à la pression des auditeurs de Radio-Libertaire, qui harcelèrent le standard et réclamèrent une prompt libération. Espérons que de telles actions arriveront à attirer l'attention de la presse nationale, bien silencieuse sur la répression qui frappe les objecteurs, insoumis et les insoumis totaux.

Lundi 12 octobre, s'est tenue à ce même sujet une conférence de presse à la librairie du *Monde libertaire* : mais, nous vous en reparlerons ultérieurement. Toute cette activité devrait déboucher sur une mobilisation importante lors du procès à Douai. En fixant aux lecteurs du *Monde libertaire* un rendez-vous pour la semaine prochaine, dans ces mêmes colonnes, nous ne pouvons que les inciter à écrire à Eric : n° 12 173, cellule

n° 338 B, maison d'arrêt, 59507 Douai cedex.

Georges HOST

(1) En effet, cette société de sous-traitance de la R.A.T.P. a utilisé, comme exemple de son efficacité (dossier photos à l'appui), l'action du comité de soutien parisien. Qu'attend donc celui-ci pour lui réclamer des droits ?

(2) Ainsi que sur les panneaux d'affichage administratif de plusieurs villes de province et de la banlieue.

Eric Hébert
Soutien
mode d'emploi

Lui écrire : Eric Hébert, n° d'écrout 12 173, cellule n° 338 B, Maison d'arrêt de Douai, 505, rue de Cuinay, 59500 Douai.

Envoyer des messages demandant sa libération immédiate :

- au ministère de la Justice, place Vendôme, 75001 Paris (tél. : [16.1] 42.61.80.22) ;

- au ministère de la Défense, 14, rue Saint-Dominique, 75007 Paris (tél. : [16.1] 45.55.95.20).

Affiches, pétitions, cartes postales, autocollants disponibles à la librairie du *Monde libertaire*, 145, rue Amelot, 75011 Paris (tél. : [16.1] 48.05.34.08).

Comité de soutien (Rouen), B.P. 58, 76160 Darnetal.

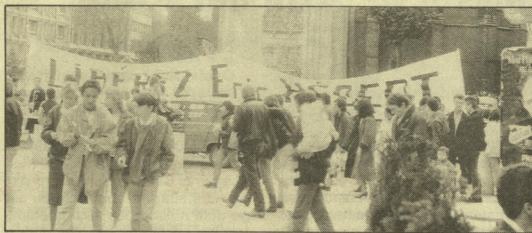
Comité de soutien (Paris), c/o librairie du *Monde libertaire*, 145, rue Amelot, 75011 Paris.

Comité de soutien (Lille), c/o M.N.E., 23, rue Gosselet, 59000 Lille (réunion le mardi à 18 h).

Communiqué

Hervé Ballester est emprisonné, depuis le mardi 6 octobre, à la prison de Montluc pour avoir refusé de porter l'uniforme et refusé l'armée en général. Il refuse également le statut d'objecteur de conscience, qu'il considère comme un instrument d'exploitation supplémentaire. Il a entamé une grève de la faim dès son incarcération. Il risque, comme tous les autres insoumis, de 10 à 15 mois de prison. Le comité de soutien constitué à Perpignan, où habite Hervé, informera les lecteurs de la suite des événements. Vous pouvez écrire à : Hervé Ballester, Maison d'arrêt de Montluc, 1, rue Jeanne-Hachette, B.P. 3001, 69391 Lyon (tél : 78.53.28.83). L'adresse du comité de soutien : comité de soutien à Hervé Ballester, c/o C.E.S., B.P. 233, 66002 Perpignan cedex.

Groupe de Perpignan



ÉRIC HÉBERT, INSOUMIS TOTAL
PRISONNIER D'OPINION ET OTAGE
DE L'ARMÉE FRANÇAISE DEPUIS LE 10 AVRIL

IMMIGRATION

Dans la tradition policière des Etats

POUR éviter toutes fraudes et tous délits, la logique de nos gouvernements est simple : réduire les espaces de liberté. L'augmentation sans cesse croissante de la population carcérale, les atteintes de plus en plus nombreuses aux droits des travailleurs sont malheureusement des exemples d'actualité. Nous pourrions en citer d'autres,

soit ! a, depuis 1968, trouvé une population-test : les immigrés, en vue de mettre en place un contrôle permanent. La loi Pasqua et les différents droits concernant l'entrée et le séjour en France en est l'arme absolue.

Ces mesures touchent quelques 20 000 Français, c'est-à-dire toutes les personnes mariées à un étranger. Selon la situation juridi-

C.E.E. ? On peut également se demander qui vérifiera la réalité de la vie commune ; les flics à n'en pas douter...

Mariages en blanc

Si le conjoint est en situation clandestine, aucune régularisation n'est en ce cas possible. Il devra alors rentrer dans son pays pour obtenir un visa de long séjour, mais lui sera-t-il délivré ? Par ailleurs, s'il a la chance de posséder une carte de visiteur, il ne peut en aucun cas travailler, de quelle manière va-t-il pouvoir supporter son inactivité avec sa cohorte de difficultés financières, son chômage, ses problèmes de logement ?

La situation est loin d'être évidente à vivre par le simple fait d'être marié avec un étranger. La situation est simple, la voie tracée, il suffit de se marier avec un(e) Français(e)... Il faut rappeler que c'est en raison de l'extension du mariage blanc que ces dispositions ont été votées, cette pratique permettait aux étrangers d'obtenir une carte de résidence, de même qu'il pouvait requérir la nationalité française. Or, l'Etat, si prompt à nous balancer des chiffres, se révèle incapable de déterminer le nombre de mariages blancs (200 à 1 000, soit de 1% à 5%, C.Q.F.D.).

Depuis février 1987, une association se bat pour améliorer la situation. « Le regroupement du conjoint Français-étranger » (1) a dans un premier temps cherché à régler le problème en négociant avec le ministère de l'Intérieur, sans résultat apparent.

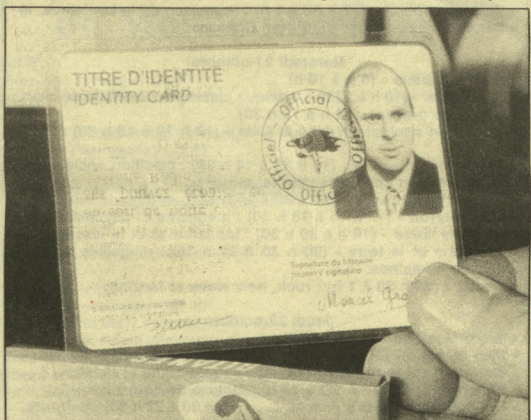
Son action de mobilisation du mouvement immigré s'est révélée être un quasi-fiasco, il semble qu'il ait décidé de jouer la carte des médias. Ainsi propose-t-il un cortège de mariés, le 14 octobre sur le coup de 18 h, à l'Assemblée nationale. Selon l'écho qu'en donneront les médias et la mobilisation autour de cet événement, nous pourrions sans doute préciser l'évolution éventuelle de l'Administration concernant ces cas.

Il reste fondamentale de ne pas oublier que toute lutte parcellaire

peut être synonyme d'ouverture vers d'autres combats, mais elle peut aussi s'avérer réductionniste. A nous d'aider, d'une part, à l'élargissement de cette lutte sur le plan des statuts (sociaux, culturels, professionnels, juridiques...) et d'avancer, d'autre part, nos revendications d'égalité, de fraternité pour un monde sans Etat et sans classes.

IMBRA

(1) « Le regroupement des conjoints Français-étranger », 28, rue de Laghouat, 75018 Paris.



preuves que le gouvernement libéral se situe bien dans la tradition policière de chaque Etat. Ces Etats qui soupçonnent tout un chacun d'enfreindre les lois et de pas respecter les règles qu'ils édictent.

France, terre d'asile ?

La France, dite terre d'asile (allez interroger les Basques à ce

que du conjoint, notamment si celui-ci ne possède pas une carte de séjour de 10 ans, il devra attendre un an de vie commune pour son obtention. Si on prend le cas d'un ressortissant de la C.E.E., ce dernier, dans le cadre du regroupement familial, peut obtenir pour son conjoint et ses enfants une carte de même durée que la sienne. Est-ce que les Français sont ressortissants d'un pays de la

CAMPAGNE ÉLECTORALE

Le ticket C.I.C.

AU cas où vous ne l'auriez pas encore remarqué, la campagne électorale a commencé. Et après toutes sortes de politiciens, c'est le Centre d'information civique qui entre en jeu dans la pêche aux voix ! En effet, fidèle à sa réputation, le C.I.C. entame une nouvelle campagne contre l'abstention. D'après les dernières estimations, on évalue à 9% le nombre de malheureux non-inscrits sur les listes électorales. Autant qui ne pourront donc pas participer à la prochaine course au Pouvoir...

Dans son dernier bulletin d'information, on apprend que ces mauvais citoyens ont été disséqués et séparés en quatre catégories : les « mobiles » ; les « non-inscrits structurels » regroupant les « exclus du système social » ; les « non-inscrits structurels » qui sont « rétifs à l'adoption des formes rituelles du social » ; et, enfin, les « anomiques » qui, toujours d'après le C.I.C., désignent les gens pour qui la « politique existe mais consiste à la destruction violente de la société » (sic).

Remercions ici le C.I.C. pour ce travail exemplaire de classification des non-inscrits ! Ces derniers se reconnaîtront, soyons en persuadés.

Blagues mises à part, une nouvelle bataille pour le Pouvoir a commencé. A nous de faire en sorte que les moutons soient moins nombreux à se rendre aux urnes. Et gageons que le pourcentage des non-votants de tous peuples augmentera sans cesse... Pour la plus grande joie des libertaires... et du C.I.C. !

DANIEL (individu F.A. de Nîmes)